MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Mercredi 18 janvier 2017, à 20 h 30

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: M. Guillaume Barazzone, maire, M^{mes} Sandrine Burger, Amanda Gavilanes, MM. Daniel-Dany Pastore et Lionel Ricou.

Assistent à la séance: M. Rémy Pagani, vice-président, M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 décembre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 janvier et mercredi 18 janvier 2017, à 17 h et 20 h 30.

4282 SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir)

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Proposition: postes d'agent-e de surveillance au Musée d'art et d'histoire (sortie du dispositif des emplois de solidarité)

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

	2.	Communications	du Conseil	administratif
--	----	-----------------------	------------	---------------

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Proposition du Conseil administratif du 11 janvier 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 255 090 francs destiné à la création de trois postes d'agent-e de surveillance au Musée d'art et d'histoire en vue de la sortie définitive du dispositif des emplois de solidarité en Ville de Genève (PR-1215)¹.

1. Préambule

En raison d'une restructuration substantielle de son entité Artraction, la société coopérative Démarche a été contrainte de résilier, pour le 31 décembre 2016, la convention de collaboration qui la liait à la Ville de Genève. En conséquence, les six personnes encore en emploi de solidarité (EdS) au Musée d'art et d'histoire (MAH) se sont vu signifier la résiliation de leur contrat de travail par leur employeur, Démarche-Artraction, pour le 31 décembre 2016.

Afin de sortir d'un manière socialement responsable du dispositif des emplois de solidarité en Ville de Genève et d'offrir un emploi stable à ces personnes,

¹Motion d'ordonnancement, 4277.

le projet de budget 2017 du Conseil administratif prévoyait la création de trois postes d'agent-e de surveillance en classe A, correspondant à une augmentation budgétaire de 255 090 francs sur le groupe de compte 30x du MAH. Or, le 22 décembre 2016, le Conseil municipal a refusé l'entrée en matière sur le projet de budget 2017 déposé par le Conseil administratif. Le présent crédit budgétaire supplémentaire vise à éviter que ces personnes déjà fragilisées se trouvent au chômage en 2017.

2. Exposé des motifs

Pour rappel, le Conseil administratif a pris en juin 2012 la décision de sortir d'une manière progressive et socialement responsable du dispositif des emplois de solidarité. A ce moment, l'effectif des personnes en EdS au sein du département de la culture et du sport était de 40 personnes. Les efforts consentis par la Ville de Genève et en particulier par le département de la culture et du sport pour parvenir à une sortie progressive et socialement responsable du dispositif des EdS ont été très conséquents au cours de ces dernières années. En effet, un nombre important de personnes en EdS ont été recrutées sur des postes vacants au sein de l'Administration municipale, principalement au sein des différents services du Département de la culture et du sport, avec un taux de réinsertion sur le marché premier de l'emploi de 52,5%, donc largement supérieur à la moyenne cantonale. En outre, la Ville de Genève a également mis sur pied un programme d'accompagnement spécifique et sur mesure pour ces personnes qui a été financé par le biais du fonds chômage. Enfin, sur demande du Conseil administratif, la Direction des ressources humaines (DRH) a effectué en automne 2016 une recherche de postes au sein de l'Administration municipale et accompagné ces six personnes dans leur recherche d'emploi.

En dépit de ces efforts, les six personnes qui étaient jusqu'à fin 2016 en emploi de solidarité au MAH n'ont pas retrouvé de travail sur le premier marché de l'emploi. Sur la base de ce constat, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de créer trois postes d'agent-e de surveillance. Sous réserve du vote du présent crédit budgétaire par le Conseil municipal, le MAH disposera ainsi d'un crédit budgétaire supplémentaire de 255 090 francs pour offrir une issue professionnelle à ces personnes. Pour rappel, dans le projet de budget 2017 déposé par le Conseil administratif, ce montant est entièrement compensé par des diminutions de charges sur les chapitres 30 et 31 du MAH. Par ailleurs, un poste d'agent-e de surveillance s'étant récemment libéré au MAH, le montant correspondant sera également versé au disponible financier mentionné ci-dessus. Enfin, un poste d'agent-e de surveillance va se libérer le 1er août 2017 au musée Ariana, grâce auquel il est également prévu de recruter l'une des six personnes concernées. Avec ces différentes mesures, et sous réserve du vote du présent crédit budgétaire par le Conseil municipal, il sera possible d'engager toutes les personnes concernées avec un taux d'activité de 70%.

4284

Proposition: postes d'agent-e de surveillance au Musée d'art et d'histoire (sortie du dispositif des emplois de solidarité)

Aussi, dans l'attente du vote du présent crédit budgétaire, et afin d'éviter qu'elles ne se trouvent sans emploi au 1^{er} janvier 2017, les personnes concernées se sont vu offrir des contrats d'auxiliaire, le temps que les postes puissent être mis au concours et leur nomination validée par le Conseil administratif. Cependant, il ne sera pas possible de prolonger ces contrats d'auxiliaire si le présent crédit budgétaire ne devait pas être voté par le Conseil municipal.

3. Estimation des coûts

Le coût pour ces trois postes en 2017 est de 255 090 francs.

Les coûts sont calculés sur la base de la fonction d'agent-e de surveillance, classification A, charges sociales et indemnités comprises.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Musée d'art et d'histoire.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le présent projet de délibération. (Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)

Préconsultation

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je serai bref, car je crois que le sujet est largement identifié. Je vous remercie déjà d'avoir accepté la mise à l'ordre du jour en urgence de cet objet avant la pause, afin de le traiter durant cette séance. Vous aurez compris qu'il y a réellement urgence, en effet, puisqu'il s'agit du sort de ces personnes. C'est la dernière étape de sortie d'un dispositif dont tout le monde, je crois, est largement d'accord pour dire qu'il est peu satisfaisant; il l'est avant tout pour les personnes concernées, il l'est également pour la Ville de Genève, puisque nous avons affaire à des personnes qui font le même travail dans nos services et institutions que celles qui sont au bénéfice d'un statut d'employé de la fonction publique et, cela, depuis des années. Il y en avait 45 quand je suis arrivé au département de la culture et du sport en 2011, notamment dans les musées, les bibliothèques. Progressivement – souvent avec votre appui et je vous en remercie –, parfois par utilisation de postes existants, parfois par réallocation de postes internes, parfois aussi en création de postes comme aux bibliothèques municipales, la plupart de ces personnes – pas toutes – ont pu

retrouver un avenir beaucoup plus stable et décent en tant qu'employé-e-s de la Ville de Genève ou d'autres structures similaires.

Le taux de réinsertion de ces 45 personnes est de plus de 50%. C'est extrêmement positif par rapport à la moyenne de ce qui se passe pour les emplois de solidarité (EdS). Il nous reste six personnes avec ce statut. Les trois postes dont il est question ce soir dans ce crédit extraordinaire sont évidemment une pièce clé du dispositif, avec d'autres éléments de la proposition du Conseil administratif. Votre vote permettra de le faire ces prochains mois. Aujourd'hui, ces personnes ont un contrat d'auxiliaire de trois mois, c'est pour cela qu'il y a urgence, car ces personnes ont le droit de connaître leur avenir. Il y a aussi un enjeu de financement.

Il est évident que la commission des finances adaptera cet élément-là en conséquence lorsqu'elle traitera à nouveau le projet de budget 2017 tel que déposé et qui l'intégrait déjà. Je vous saurais cependant gré d'accepter cette proposition du Conseil administratif afin que nous sortions définitivement de ce système d'emplois de solidarité et d'ainsi clore un chapitre qui était peu satisfaisant.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (60 oui).

Le président. Je donne la parole à M^{me} Frigenti Empana.

 M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). C'est une erreur, je retire ma demande de parole.

Le président. Je donne la parole à M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je voudrais simplement dire la satisfaction de notre groupe, qui demande depuis de nombreuses années la régularisation de ces personnes. C'est très bien que cette proposition émane du Conseil administratif. Nous pensons qu'il est juste qu'elle arrive maintenant, que l'on ne joue pas avec la vie des gens, que ces personnes ne soient pas l'otage de nos débats budgétaires. Cela est juste.

On ne leur offre pas seulement de la stabilité. Ce qu'on leur offre, c'est aussi une reconnaissance pour le travail qu'elles accomplissent, pour certaines depuis huit ans. J'en ai rencontré. Je sais qu'elles attendent, qu'elles attendent ce soir notre décision. Elles y sont suspendues. On leur offre simplement de la dignité et de la reconnaissance. C'est un geste important. Ce sont aussi les derniers EdS en

Ville de Genève. Je crois qu'il est sain que l'on mette enfin un terme à ces emplois à deux vitesses.

Je me suis rendue au Musée d'art et d'histoire (MAH) il y a plusieurs semaines, où j'ai été abordée par des gardiens au bénéfice d'un emploi régulier. Ils sont venus me dire que ce n'était pas possible, qu'il fallait régulariser ces personnes, qu'elles font le même travail qu'eux mais avec un salaire très inférieur. Je remercie donc le Conseil administratif. (*Brouhaha*.) Je vois qu'il y a quelques demandes de parole... Je crois qu'il faut mettre un terme à ce régime EdS. Je pense que c'est une bonne chose, une chose juste que nous sommes en train de faire.

M. Daniel Sormanni (MCG). Il faut effectivement régler cette problématique des EdS. Ce crédit est d'ailleurs inclus dans le projet de budget 2017. Comme ce dernier n'est pour l'instant pas actif, nous soutiendrons bien évidemment pleinement cette proposition du Conseil administratif, de façon à ne pas prétériter ce personnel, qui a déjà suffisamment souffert. Le Mouvement citoyens genevois soutient donc pleinement cette proposition.

M^{me} **Anne Carron** (DC). Le Parti démocrate-chrétien n'a jamais contesté ces trois postes dans le cadre du projet de budget 2017. Cela dit, étant donné qu'il s'agit d'une création de postes ad hoc, nous aurions aimé, il est vrai, que cet objet passe à la commission des finances afin de nous assurer que les personnes destinées à ces postes correspondent au profil, ce d'autant que la procédure d'engagement habituelle n'est pas suivie. Avant de passer au vote, nous aimerions donc avoir des garanties du magistrat à ce sujet.

M^{me} **Laurence Corpataux** (Ve). Pour les Verts il est essentiel que la Ville de Genève soit exemplaire en matière de réinsertion sociale. Nous saluons donc la politique socialement responsable du Conseil administratif, consistant à se désengager au 1^{er} janvier 2017 du dispositif EdS et à engager ces trois personnes qui travaillent déjà au MAH depuis un certain nombre d'années.

J'aimerais aussi mettre en avant le fait qu'en acceptant leur engagement le Conseil municipal leur permettra d'avoir un emploi dans le marché du travail ordinaire. Il reconnaît aussi – je rejoins Maria Pérez – la compétence de personnes qui travaillent depuis un certain temps au MAH, ce qui leur évitera aussi de tomber au chômage.

Le président. Merci. La parole est à M. Gauthier.

M. Pierre Gauthier (HP). Il a un prénom, il s'appelle Pierre Gauthier... Merci, Monsieur le président. Les personnes concernées doivent évidemment chaleureusement remercier la mouvance Solidarités qui a refusé le budget 2017 et qui a gravement mis en danger la dignité sociale de ces employés. Plus sérieusement, c'est le conseiller administratif Kanaan qu'il faut remercier. Il s'était engagé personnellement à régulariser ces employés; il met maintenant en acte ce à quoi il s'est engagé. Au nom de ces personnes je crois qu'il faut donc le remercier.

Une question cependant, Monsieur le conseiller administratif: pourriez-vous préciser le plus explicitement possible comment ces personnes équilibreront leur budget avec un poste à 70%, alors qu'elles étaient, je crois, à plein temps jusqu'à aujourd'hui? Pourriez-vous nous expliquer la différence salariale qui pourrait éventuellement les prétériter?

M. Simon Brandt (LR). Le Parti libéral-radical acceptera également de voter ce texte sur le siège. Il serait en effet anormal que ces trois personnes au bénéfice d'un emploi de solidarité (EdS) soient punies parce que nous n'avons pas voté le budget dans les délais. A cet égard, j'aimerais remercier M. Kanaan, car il est le seul magistrat du Conseil administratif qui ait donné suite au courrier de la droite élargie l'été dernier dans le cadre des travaux préparatoires du budget 2017, courrier dans lequel nous demandions que toute nouvelle dépense soit compensée par une économie équivalente.

M. Kanaan est le seul, dans le cas d'espèce, qui ait fait sienne notre demande. Il a joué le jeu, il est normal que nous votions cette dépense supplémentaire. Comme quoi c'est possible... Quand le Conseil administratif fait un pas vers nous, nous pouvons aussi faire un pas vers lui. Il n'est qu'à souhaiter maintenant que cet exemple soit suivi pour la suite du processus budgétaire. Preuve est faite en tout cas qu'il est possible d'arriver à un modus vivendi dans la mesure où j'ai l'impression que ce projet sera accepté à l'unanimité de ce Conseil municipal.

J'en conclus par une petite déclaration sur la défense des emplois. Il est évident qu'il est parfaitement normal de défendre les emplois de ces trois EdS; nous ne pouvons que regretter cependant que certains ne suivent pas la même démarche lorsqu'il s'agit d'employés de multinationales.

M. Sylvain Thévoz (S). Le Parti socialiste soutiendra bien sûr cette proposition du Conseil administratif. C'est l'aboutissement d'un long processus, puisque le Conseil administratif rappelle depuis 2012 sa volonté de sortir des EdS. Cela a pris du temps. J'aimerais rappeler aussi l'engagement constant des syndicats, notamment le syndicat SIT. Il existe dans nos statuts à la Ville de Genève ce qui s'appelle le partenariat social, et ce syndicat n'a cessé, je pense,

de suivre le Conseil administratif, de dénoncer, il faut bien en convenir, une situation d'inéquité où nous avions pour un même travail deux salaires différents, deux reconnaissances différentes, avec des personnes au bénéfice d'un contrat EdS rémunérées à 2500 francs pour des postes à 4000 francs ou plus.

On revient donc à la raison, et je pense que la droite revient aussi à la raison. J'ai le sentiment que cette proposition du Conseil administratif sera très largement acceptée. Bien sûr le Parti socialiste s'en réjouit. Cela n'a pas toujours été le cas. En 2013, sur ce sujet des EdS – il y avait eu la grève à Partage – et M. Haas a beau faire non de la tête, le Mouvement citoyens genevois n'avait pas soutenu à ce moment-là cette position de désengagement. Mais tant mieux si ce soir la droite s'y rallie. Tant mieux si la droite, au dernier moment, malgré le fait, et je ne vais pas vous fâcher – loin de moi l'idée...

Le président. Oui, ce ne serait mieux pas, Monsieur Thévoz...

M. Sylvain Thévoz. Ce ne serait évidemment mieux pas.

Le président. Vous aviez bien commencé...

M. Sylvain Thévoz. M. Sami Kanaan hoche aussi la tête, je pense cependant qu'il y a quelque chose qui s'appelle l'histoire... Regardons donc les choses en face et réjouissons-nous – le Parti socialiste s'en réjouit – qu'une droite raisonnable vote ce soir la sortie de ce dispositif EdS.

Je rejoins d'ailleurs les propos de Maria Pérez et de M.Gauthier sur le fait qu'on met fin à un régime d'exception. Les EdS, on le sait, relevaient d'un régime pensé d'une manière temporaire pour que les gens puissent rejoindre par la suite le marché primaire de l'emploi. On voit malheureusement que cela ne marche pas très bien. Je pense qu'on a pris acte que ce dispositif ne fonctionnait pas, car le marché primaire de l'emploi était encore trop inaccessible à ces personnes.

Cela dit, je pense que nous devons réfléchir ce soir sur les questions d'emploi. Le Parti socialiste le fait depuis longtemps et il continuera à le faire; les EdS ont échoué, certes, ce n'est pas pour autant que les questions d'accessibilité à l'emploi sont résolues, que les gens trouvent facilement un emploi, que les gens au chômage de longue durée trouvent un emploi. Je pense que nous devons profiter de cette unanimité autour de la fin des EdS pour se poser ensemble, droite comme gauche, les questions d'emploi, d'accessibilité, puisqu'il y a évidemment des gens qui, à 50 ans, principalement des femmes, se retrouvent aux frontières

de l'emploi, voire qui en sont complètement exclus. L'EdS n'a pas marché, dont acte, mais que va-t-on faire maintenant pour ces personnes-là? Le Parti socialiste continuera de réfléchir et le fera bien entendu avec tous les bancs de ce plénum. (Applaudissements.)

M. François Bärtschi (MCG). Le Mouvement citoyens genevois est ravi que l'on abandonne ce système des EdS. C'est un système que nous combattons depuis de nombreuses années. C'est la gauche qui l'a mis en place au niveau de la Ville de Genève, au niveau du Conseil administratif. (*Brouhaha.*) Même si la gauche a changé de direction par la suite, ce sont quand même des gouvernements de gauche qui ont fait ça. Mais ce n'est pas le plus important.

Le plus important pour nous, c'est que l'on a des résidents genevois souspayés, alors que, dans le même temps, la Ville de Genève a engagé à tire-larigot des travailleurs frontaliers au bénéfice d'un permis G. (*Marques de protestation.*) C'est tout à fait inacceptable d'aller chercher ailleurs, alors qu'on peut engager beaucoup de talents locaux. Il faut veiller notamment à ce que de talentueux historiens de l'art locaux soient engagés; il ne faut pas seulement engager les petits copains de parti ou autres, comme on le fait pour certains postes. Il faut engager des gens qui ont des compétences professionnelles dans certains domaines, plutôt que d'aller les chercher au fin fond de la France par des réseaux de copinage, comme on sait bien le faire en Ville de Genève.

C'est vrai, nous sommes ravis qu'on mette enfin un peu d'ordre dans ce domaine-là, qu'on en finisse avec les EdS. Vous transmettrez, Monsieur le président, à M. Thévoz, que le Mouvement citoyens genevois qui n'est ni de gauche ni de droite (rires) – c'est très clair –, qui se fait dénoncer comme parti de gauche, en tout cas au niveau cantonal, qui se fait critiquer comme étant un parti de droite par d'autres, applaudit. Ce sont d'ailleurs pour nous des valeurs qui ne sont plus valides et qui ont perdu toute leur acuité. Nous, ce que nous défendons, ce sont les résidents genevois, afin qu'ils aient une priorité d'emploi, qu'ils ne soient pas dans la galère, qu'on ne les paie pas de manière misérable comme on a l'habitude de le faire, qu'on ne leur mette pas des conditions salariales inacceptables; afin aussi que les employés de la Ville de Genève ne soient plus obligés d'aller timbrer au chômage à 62 ans. On en laisse un certain nombre sur le carreau. Il y a donc tout un ensemble de pratiques sociales de la Ville de Genève qui ne sont pas acceptables.

Nous soutiendrons bien évidemment cette mesure; nous l'applaudissons même, parce qu'elle va dans la bonne direction. Je crois cependant qu'il y a encore beaucoup de travail à faire en Ville de Genève contre l'afflux du personnel frontalier, et afin aussi de soutenir certains fonctionnaires qui ne sont pas nécessairement bien traités, puisqu'on les envoie au chômage à 62 ans. Il ne faut pas

seulement faire de beaux discours et de belles promesses, il faut également agir. Nous attendons de l'action, et le Mouvement citoyens genevois se battra sur ces points-là parce que le travail, c'est important pour les Genevois. La priorité pour les résidents, c'est aussi important. Je sais que ça dérange la gauche et une partie de la droite, mais c'est notre ligne. Nous irons dans cette direction parce que notre priorité, ce sont les résidents. Vous avez beau rire, faire tous les discours les plus vides, nous avons notre ligne. C'est ce qu'attendent les Genevois: que leurs conditions de vie s'améliorent. Il y a trop de gens qui galèrent actuellement à Genève: ça doit changer. (Applaudissements.)

Le président. Merci. Je vous informe que nous avons décidé de clore la liste. Vous n'en faites pas partie, Monsieur Thévoz, ça je peux vous le dire. Les derniers intervenants seront MM. Scherb, Guex, Haas, Gauthier et Kanaan. La parole est à M. Scherb.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre acceptera aussi cette proposition. Mon parti est toujours sensible aux revendications justifiées des employés et travailleurs de la Ville de Genève. D'ailleurs, M. Brandt l'a déjà dit, cette ligne était prévue dans le projet de budget avec une compensation des dépenses. Je ne peux que regretter une fois de plus que le budget n'ait pas pu être voté comme d'habitude. (*Brouhaha*.) J'aimerais aussi me joindre à M. Brandt pour remercier M. Kanaan d'avoir pris soin de faire cette compensation.

M. Stéphane Guex (HP). Le parti radical de gauche ne peut que se réjouir que l'on mette enfin fin à cette anomalie. (Ndlr: ce parti n'est pas représenté officiellement au Conseil municipal.) Je me joins à tous ceux qui ont félicité le magistrat de cette initiative. Je fais fi des déclarations un peu tartuffes ci et là de personnes qui ont voté contre le budget et qui se réjouissent aujourd'hui de cette initiative.

Une voix. Ca n'a rien à voir...

M. Stéphane Guex. Evidemment, ça n'a rien à voir, évidemment... Ça n'a rien à voir. Mon intervention a juste pour but de demander au magistrat, puisque cela aura peut-être échappé à mon attention lors de la lecture de la proposition, ce qu'il sera fait des annuités et des heures supplémentaires, notamment les week-ends. Je crois savoir que ces postes-là ont deux week-ends par semaine de travail... (Rires.) Deux week-ends par mois... Je rêve! Mesure du Mouvement citoyens

genevois un jour pour que le plein emploi... Deux week-ends par mois évidemment. Monsieur le magistrat, vous répondrez à ma question. Il y a des employés qui sont là depuis bientôt dix ans. Les annuités seront-elles prises en compte ou pas du tout? Voilà, j'attends votre éclaircissement. Je sais que vous interviendrez après.

Je répondrai encore une seconde au Mouvement citoyens genevois. Je ne souhaite évidemment pas le mettre en cause, je ne souhaite pas que l'on prolonge les débats...

Le président. Ce serait gentil, oui...

M. Stéphane Guex. Nous avons bien compris, et je vous donne raison, Monsieur Bärtschi – vous transmettrez, Monsieur le président –, que vous n'êtes ni à gauche ni à droite, car vous êtes là où le vent vous pousse.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je ne voulais absolument pas prendre la parole sur cet objet, mais je le fais étant donné les propos de M. Thévoz. Je vous rappelle qu'en 2013 le Mouvement citoyens genevois soutenait la régularisation des Eds. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, vous pouvez regarder les *Mémoriaux* de ce plénum. Dans le cas présent et sans dévoiler le travail de commission, à mon initiative, je suis intervenu auprès de M. Kanaan dans le cadre de la commission des arts et de la culture afin qu'il régularise ces EdS. Trois personnes ont été régularisées; il reste les trois dernières.

Je ne peux donc pas vous laisser dire ce que vous avez dit, Monsieur Thévoz. Nous avons toujours fait la promotion de la régularisation de ces personnes au plus vite. C'est un peu pathétique de votre part de toujours lancer des arguments ou des contre-vérités à l'encontre du Mouvement citoyens genevois. Vous n'avez pas le monopole du travail ni de la régularisation des personnes dans le besoin. Je crois que le Mouvement citoyens genevois a toujours défendu cette position et j'espère que M. Kanaan, qui prendra la parole en dernier, pourra au moins le confirmer.

M. Pierre Gauthier (HP). Il y a quand même une vérité à rétablir, vous transmettrez à M. Bärtschi, Monsieur le président. Ces EdS ont été créés avec la loi dite Longchamp en 2007, qui a fait disparaître ce qu'on appelait les emplois temporaires cantonaux (ETC), afin de permettre aux personnes concernées de récupérer leurs droits au chômage. C'est un échec patent.

En fait, M. Longchamp a créé un sous-prolétariat qui occupe de vrais emplois et qui jouit d'un faux salaire. Telle est la terrible destinée des personnes en EdS, puisque, une fois qu'elles rentrent dans ce système, à moins d'une volonté politique qui leur permette d'en sortir, elles n'en sortent jamais. C'est la raison pour laquelle, je crois, l'ensemble de la gauche a compris qu'il fallait détruire ce système et lui en préférer un autre. Cela étant, la vérité qui s'impose à nous est de constater que ce système inique, odieux est celui qui a été concocté par M. François Longchamp, l'actuel président du Conseil d'Etat.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vous remercie pour vos positions de soutien à l'égard de cette proposition du Conseil administratif. Puisqu'on parle d'histoire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, M. Gauthier vient de le dire, l'origine des EdS vient en effet de la fin du système des ETC. Il se trouve qu'il y avait pas mal de personnes au bénéfice d'un ETC dans ce qu'était déjà à l'époque le département de la culture. Elles complétaient le travail des fonctionnaires et c'était peu satisfaisant parce que vous aviez déjà deux catégories de statut qui faisaient le même travail, l'exemple typique étant celui d'agent d'accueil ou de surveillant de musée.

Lorsque le système d'ETC a disparu, notamment parce que Berne avait décidé qu'il ne serait plus possible d'y recourir pour retrouver des droits à l'assurance-chômage, le Canton a créé les EdS. Il l'a fait probablement avec de bonnes intentions. Le résultat est effectivement très peu satisfaisant car, dès que je suis arrivé, j'ai constaté que ces gens faisaient le même travail avec un salaire presque moitié moindre, sans compter les autres impacts négatifs de leur situation. Et rien que la coexistence entre ces personnes avec différents statuts – c'est le cas au MAH, c'est aussi le cas dans les autres musées et les bibliothèques municipales – était difficile. Nous avons essayé de corriger un peu le tir, mais je vous rappelle que ce n'étaient pas nos employés, puisqu'un employeur tiers nous les mettait à disposition.

Quand on a une bonne nouvelle, tout le monde souhaite se l'approprier, c'est tout à fait légitime et humain. Effectivement, quand je suis arrivé à mon poste, nous avons mis en place une stratégie avec mes collègues du Conseil administratif, notamment M^{me} Salerno et la Direction des ressources humaines (DRH), afin de passer progressivement, cela n'a pas été facile – je ne vais pas revenir là-dessus, je l'ai dit tout à l'heure –, du chiffre initial de 45 EdS à la sortie intégrale de ce système, je l'espère ce soir avec votre vote.

Nous n'avons pas réussi à réintégrer l'intégralité des 45 personnes, mais la grande majorité. J'insiste sur ce point, Mesdames et Messieurs, car aujourd'hui tout le monde veut s'approprier cette bonne nouvelle. C'est légitime, je le répète, je tiens cependant à vous informer que je reçois régulièrement des lettres de

M. Poggia, et je me tourne vers M. Bärtschi. Ce n'est pas très souvent, cela arrive assez rarement, mais j'en reçois tout de même où il me demande si tel poste pourrait n'être mis au concours que sur Genève afin de ne pas engager de personnes tierces.

Vous avez les statistiques, Monsieur Bärtschi. Alors vous pouvez faire de grandes théories fantasmagoriques, professer, prêcher parce qu'on est dans un parlement, c'est votre droit... La réalité, il y a les chiffres, c'est que le nombre de personnes dans l'administration habitant hors des frontières du canton de Genève est extrêmement faible et que parmi elles, Monsieur Bärtschi, une bonne partie sont des anciens résidents genevois qui ne trouvent pas de logement sur le territoire cantonal. Il vaudrait donc mieux mettre votre énergie au Grand Conseil pour que l'on construise des logements. Qui plus est, votre ministre cantonal a annoncé vouloir mettre fin au système des EdS.

En attendant, la Ville de Genève va sortir de ce système, je l'espère, ce soir. Cela étant, j'attends toujours les propositions cantonales pour en sortir par le haut, Mesdames et Messieurs, car je rappelle que le taux réel d'insertion des EdS au niveau du Canton de Genève varie entre 10 et même pas 15%. Avec le travail que nous avons fait concrètement au quotidien avec votre appui, je tiens à le dire, nous avons réussi à atteindre un taux d'insertion dépassant 50%.

Nous avons aussi essayé d'aider ces personnes à trouver du travail sur le marché du travail au sens large. Certaines y sont parvenues, mais c'est vrai que c'est très difficile pour une partie d'entre elles. Nous avons aussi essayé, avec l'appui de la DRH, de proposer aux six dernières un bilan de compétence, des mesures de formation et ainsi de suite; ça n'a pas été possible. Elles continueront le travail d'agents de surveillance qu'elles font déjà, Mesdames et Messieurs. Effectivement, il n'y a pas de changement de rôle, mais elles auront les conditions du statut de la fonction publique municipale, c'est-à-dire les annuités, les cotisations pour la retraite, tous les autres avantages et bien sûr les règles usuelles de compensation du temps de travail.

J'ai le privilège de diriger un département qui, par définition, fonctionne sept jours sur sept, trois cent soixante-cinq jours par an. Que ce soit la culture ou le sport, vous avez partout des gens qui travaillent le samedi ou le dimanche, souvent aussi le soir. Nous sommes donc évidemment rodés à la mise en œuvre des règles de compensation du temps de travail. Selon les règles, ce n'est pas toujours simple, mais nous y arrivons. Je vous remercie donc d'ores et déjà de voter ces postes, afin de sortir définitivement de ce système.

On pourrait aussi parler de politique de l'emploi. La Ville de Genève, je le rappelle, Mesdames et Messieurs, est très active. Elle l'est autant qu'elle le peut, mais tous les groupes ne nous soutiennent pas toujours, par exemple lorsque nous créons un Fonds chômage, par exemple dans les politiques de ressources

humaines qui promeuvent plein de mesures d'insertion, ou lorsque nous essayons de trouver de la place pour des personnes qui ont des handicaps physiques ou mentaux. Nous sommes loin d'être parfaits, on peut toujours faire mieux... Si vous avez des suggestions concrètes, faites-les, mais nous faire la leçon dans ce domaine à nous, Ville de Genève de Genève... Je pense qu'il y a plein d'autres entités privées ou même publiques qui pourraient se voir faire la leçon bien avant nous.

Concernant le marché du travail, je donne raison à ceux et celles qui ont dit qu'il était de plus en plus concurrentiel. Effectivement, et ça ne va pas s'améliorer. Mais cela n'a rien à voir avec des histoires de frontaliers, comme le Mouvement citoyens genevois aime le cultiver. Cela est lié à une concurrence accrue, au fait que les qualifications sont de plus en plus exigeantes. En outre, on pleurera bientôt de chaudes larmes, Mesdames et Messieurs, lorsque la digitalisation aura supprimé 10, 20, 30, 40% des emplois, que les jeunes ne trouveront plus d'emplois. J'espère vivement que nous ne connaîtrons pas la situation de la Grèce, de l'Espagne ou même bientôt de la France, où les jeunes, aujourd'hui, ne trouvent plus d'emploi sur le marché du travail. C'est un défi que je me réjouis de discuter avec vous de façon constructive si possible. Ce soir, sortons déjà du système EdS, et je vous en remercie. (Applaudissements.)

Le président. Désolé, Monsieur Thévoz, le bureau ou en tout cas les membres ici présents ne considèrent pas que vous ayez été mis en cause. Par contre, rien effectivement ne vous empêche de faire une demande de réouverture du débat. Je vous laisse déposer votre motion d'ordre. Le groupe démocrate-chrétien maintient sa demande de renvoi en commission des finances. Sinon la plupart ont demandé la discussion immédiate.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est refusé par 63 non contre 10 oui.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (75 oui).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (75 oui).

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir) Motion d'ordonnancement

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 255 090 francs destiné à la création de trois postes d'agent-e de surveillance.

- *Art.* 2. La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2017.
- *Art. 3.* La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2017 sur le groupe de compte 30x du centre de coût 3202000 «Musée d'art et d'histoire».

Le président. Monsieur Thévoz, vous demandez le troisième débat? Merci... Je déclare donc l'objet définitif. (*Applaudissements*.)

Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement de M. Pagani. C'est d'une clarté redoutable... Cela concerne le 12, rue des Alpes. Monsieur Pagani, vous demandez que le rapport PR-1206 A soit traité impérativement ce soir. Je l'interprète comme une volonté de traiter cet objet avant les fameuses urgences liées à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1206 $\bf A$ est acceptée par 60 oui contre 9 non.

- Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2016 en vue:
 - du bouclement du crédit de 6 410 000 francs destiné à l'acquisition du capital-actions de la société I.I.G Group SA, propriétaire des parcelles N° 1293 et 1294 de Genève-Cité, sises rue des Alpes 12/rue de Berne 21, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 362 111,28 francs;
 - de la vente des actions de la société Alpes 12 SA et sa créance chirographaire à la Fondation immobilière privée pour l'insertion sociale (FIP) pour un montant total de 5 400 000 francs (frais de procédure et d'acquisition à charge du futur repreneur), des parcelles N° 1293 et N° 1294, de la commune de Genève-Cité, sises rue des Alpes 12/rue de Berne 21, d'une surface totale de 248 m²;
 - de l'acceptation de la moins-value comptable de 1 372 111,28 francs liée à la vente de la société Alpes 12 SA (anciennement I.I.G Group) (PR-1206 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

La proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des finances le 22 novembre 2016. Cette proposition a été étudiée le 29 novembre 2016 (le procès-verbal a été approuvé seulement le 11 janvier 2017), sous la présidence de M. Daniel Sormanni. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Jorge Gajardo pour l'excellente qualité de ses notes de séance.

Séance du 29 novembre 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{mes} Isabelle Charollais, codirectrice du département, Marie Fauconnet, responsable d'Unité au sein du département, de MM. Alain Kolly, directeur des Etablissements publics d'intégration (EPI), Serge Bednarczyk, président des EPI et vice-président de la Fondation immobilière privée pour la réinsertion sociale (FIP), et Alain Riesen, codirecteur de l'Arcade 84 et praticien dans le domaine des troubles psychiques

En guise d'introduction M. Bednarczyk explique qu'il se présente aujourd'hui devant la commission avec une double casquette: d'une part il est vice-président de la Fondation immobilière privée (FIP) pour la réinsertion sociale et, d'autre

¹Proposition, 3035. Motions d'ordonnancement, 4072, 4295.

part, il est président des EPI. Il est également président de Partage et des Colis du cœur. M. Pagani précise que la FIP a été officiellement créée le 28 novembre 2016 et que son premier conseil a siégé le 29 novembre.

M. Pagani présente rapidement l'historique de ce dossier. Il rappelle que ce bâtiment qui, dans les années 1970, était un hôtel a ensuite servi de lieu d'accueil pour migrants avant de se retrouver désaffecté pendant près de huit ans. Son statut a donc changé pour passer d'hôtel à bâtiment de logements. Par la suite, ce bâtiment a servi de paravent à une opération immobilière plutôt louche impliquant un certain M. Pavoni qui a obtenu le droit d'acquérir ce bâtiment par le biais de cellules hypothécaires douteuses. Ce dernier a affirmé qu'il désirait retransformer ce bien en hôtel, ce qui a provoqué l'opposition de l'ASLOCA et de la Ville de Genève notamment. Face au refus répété du propriétaire d'assigner le bâtiment à une fonction de logement, M. Marc Muller, alors conseiller d'Etat, l'a poussé à déposer des plans – comme le droit le permet. Des plans ont été déposés mais les choses en sont malheureusement restées là. Une pétition enjoignant à la Ville de se porter acquéreur de ce bien qui entre-temps était entré en faillite.

M. Pagani informe qu'il est donc intervenu dans le cadre du sursis concordataire et a acquis au nom de la Ville ce bâtiment pour un montant de 6,4 millions de francs qu'il avait d'ailleurs présenté aux membres de la commission des finances. Il tient à souligner qu'il lui était impossible de participer à la vente aux enchères, car il aurait dû préalablement demander une enveloppe précise au Conseil municipal, dont le montant aurait été d'une manière ou d'une autre – même en cas de huis clos – révélé au public, biaisant ainsi le principe des enchères. Une solution possible était donc de mobiliser les fonds de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) qui aurait pu participer aux enchères. Mais il s'agissait là d'une stratégie sans issue également, au vu des importants travaux à effectuer.

Ainsi, après discussion avec le commissaire au sursis concordataire, une demande d'enveloppe a été présentée permettant de rémunérer l'ensemble des créanciers de l'ancien propriétaire. Le Conseil municipal a donc voté une enveloppe de 6,4 millions de francs.

Aujourd'hui il se présente avec un acheteur potentiel prêt à se porter acquéreur de ce bien pour un montant de 5,4 millions, qui représente la meilleure offre présentée suite à l'échec des négociations dans un premier temps avec l'Institut de hautes études internationales et de développement (IHEID) qui souhaitait y construire des logements pour étudiants – mais le rendement potentiel a été jugé insuffisant – et, dans un second temps, avec la FVGLS. Ces négociations ont également échoué en raison du fait que cet immeuble est soumis à d'importantes contraintes liées au respect de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) – 3600 francs la pièce par année durant cinq ans – et que la FVGLS, malgré d'une part le projet de surélever l'immeuble de deux étages pour

faire tourner le plan financier et d'autre part une offre à 3,9 millions et une garantie de versement des fonds propres à hauteur de 30% (qui représente le double de ce à quoi la fondation est autorisée habituellement), n'a pas souhaité poursuivre l'opération.

M. Pagani conclut en expliquant qu'il a donc prospecté d'autres acheteurs potentiels et que c'est à ce moment-là que M. Bednarcyzk s'est présenté avec sa proposition à 5,4 millions de francs. Par ailleurs, le magistrat souligne que l'ancien propriétaire est d'ailleurs «parti avec la caisse» pour un montant de 1,8 million. Une plainte pénale a été déposée et un commandement de payer a été envoyé à son adresse qui heureusement a été retrouvée.

M. Kolly aborde ensuite les motivations qui ont conduit l'EPI à procéder à cet achat. Il souligne le manque cruel de places de logement à l'échelle du Canton pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique. Une récente communication à ce sujet faisait état de 150 à 180 places manquantes, au minimum. Les EPI se sont donc lancés dans une réflexion afin de trouver des solutions à cette problématique. Une soixantaine de places ont été trouvées au sein des structures déjà existantes en périphérie de la Ville de Genève, qui constituent les places les plus demandées par les familles et les personnes souffrant de handicap mental. Les personnes en situation de handicap psychique, en revanche, recherchent davantage des places de résidence en milieu urbain. L'EPI a donc entamé des recherches et il s'est avéré que l'ancien hôtel de la rue des Alpes 12 correspond aux besoins.

Selon une enquête de satisfaction menée auprès des personnes qui résident déjà dans les structures des EPI et notamment auprès de celles qui souffrent de handicap psychique nécessitant un suivi institutionnel léger – un cadre socioéducatif trop contraignant les inciterait à s'évaporer dans la nature et à quitter tout programme en place. Une majorité de personnes se sont dites très contentes du projet de la rue des Alpes, en particulier celles qui résident déjà à l'Hôtel Balzac sur la place de la Navigation et qui connaissent par conséquent bien les Pâquis et s'y plaisent.

M. Kolly souligne que le projet prévoit concrètement d'accueillir une quarantaine de personnes aux handicaps variés. Ce projet d'ampleur moyenne permet de mutualiser toute une série de ressources; de plus il s'inscrit dans un cadre plus global du dispositif de résidence et d'accueil à l'échelle du quartier et répond au principe de cohérence entre les résidences déjà existantes et les différents acteurs et partenaires déjà présents dans le secteur. Il conclut en informant que le Conseil d'Etat s'est formellement engagé à garantir une subvention d'exploitation à ce projet en fonction des places utilisées, ce qui signifie que ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie cantonale globale. Ainsi, il déclare que tous les signaux sont au vert pour aller de l'avant.

M. Bednarczyk précise que la FIP récemment créée dispose d'un préavis favorable de l'autorité de surveillance des fondations, qui a approuvé ses statuts. Il souligne que les membres du Conseil ont été choisis pour des motifs de compétence uniquement (M. Kolly y siégera notamment en tant qu'invité à chaque fois que les EPI seront concernés.) La FIP bénéficie d'ailleurs d'une garantie d'exonération fiscale tant cantonale que fédérale, car son but non lucratif est avéré. Il conclut en disant que c'est d'ailleurs cette dimension qui a rendu possible l'offre qui a été faite: il s'agit d'un projet visant l'intérêt social de la collectivité et non pas une objectif lucratif. La FIP déploie son activité par conviction et non pas par intérêt. Il souligne le fait qu'il y a urgence. Il rappelle que la population concernée coûte cher à l'Etat et vit dans des conditions qui ne sont pour le moins pas optimales. Il est donc nécessaire de prendre une décision rapidement.

Questions des commissaires

Un commissaire se demande si les statuts de la FIP sont accessibles. M. Bednarczyk confirme. Il ajoute qu'il les transmet bien volontiers à la commission des finances. Il précise qu'un seul changement doit être mentionné: afin d'éviter tout conflit d'intérêt potentiel, il est le vice-président de la FIP puisqu'il est déjà président des EPI. Par ailleurs, il précise que le pourvoyeur des fonds n'est pas mentionné, conformément à sa demande.

Le même commissaire se demande si l'objectif de la FIP est de gérer uniquement l'immeuble en question. M. Bednarczyk précise que la FIP est destinée à gérer des biens immobiliers appartenant à des institutions à but non lucratif sur le territoire genevois. Il ajoute que cette fondation sera amenée à gérer des bâtiments pour les Colis du Cœur et Partage dans le même esprit que le projet en question. Il est important de mentionner qu'aucun retour de fonds au donateur n'est prévu en cas d'éventuelle vente des bâtiments; les fonds iront directement aux utilisateurs. De plus, en cas de liquidation, le fruit de la vente devra être versé à une institution d'utilité publique poursuivant le même objectif. L'autorité de surveillance a d'ailleurs le dernier mot en la matière. Il conclut en expliquant toutefois que la FIP n'a en aucun cas pour projet de se liquider, bien au contraire.

Le même commissaire se réfère à certaines critiques qui ont été formulées et selon lesquelles ce lieu ne serait pas adapté aux personnes handicapées. M. Kolly explique que les personnes souffrant d'un handicap psychique et qui habitent déjà aux Pâquis s'y sentent bien. Il ajoute que l'étude de faisabilité a prévu une accessibilité pour tous les types de handicap. Donc, le bâtiment dans sa conception actuelle permet une circulation de ce type et les personnes concernées sont grandement intéressées par ce projet.

M. Riesen intervient en informant qu'une étude effectuée en 2000 établissait à 3000 le nombre de personnes au bénéfice de l'AI pour des raisons psychiques.

Aujourd'hui ce nombre atteint les 6000 individus. Il explique que dans ce cadre d'évolution des besoins, les EPI ont repris un réseau de logements destinés à l'accueil de personnes souffrant de différentes formes de troubles psychiques. Ce réseau s'avère particulièrement utile dans la mesure où les personnes souffrant de troubles du type psychose ou dépression sont sujettes à des phases d'amélioration mais également de péjoration de leur état de santé et il est donc important qu'elles puissent passer d'une forme de logement plus autonome dans un cas à un suivi plus important dans l'autre, et vice-versa. Il rappelle que ce domaine du handicap est une sorte de «parent pauvre» et que même s'il existe certains soutiens privés, le rôle des autorités publiques en la matière est particulièrement essentiel.

M. Bednarczyk explique que si l'alternative avait porté sur ce projet et un bâtiment dans une zone plus excentrée et résidentielle, il n'est pas absolument pas sûr que c'est le deuxième choix qui aurait été retenu. En effet, il est important de ne pas cloisonner les personnes souffrant de handicap psychique et il est important de toujours garder à l'esprit la fonction d'intégration de ces logements.

Un commissaire rappelle que les acheteurs ont souhaité que le magistrat reste administrateur de la société immobilière le temps de la liquidation, afin que la Ville de Genève prenne à sa charge l'éventuel paiement d'impôts qui pourrait survenir. Il se demande si ce risque a été chiffré et si d'autres risques sont à craindre. M. Bednarczyk répond que l'Office fédéral compétent les a informés qu'il ne pouvait se prononcer sans disposer du bilan de liquidation, après avoir précisé qu'il était de coutume de suivre le préavis cantonal. Mais dans la mesure où rien n'est garanti, il déclare qu'il est très gentil de la part de M. Pagani de se porter garant le temps de la liquidation. Ce dernier souligne que lorsqu'un magistrat se présente à Berne il est souvent mieux reçu que le simple citoyen afin de régler les éventuels problèmes.

Un commissaire se réfère ensuite à la page 6 de la proposition PR-1206 où il est fait mention d'un délai de réalisation qui doit débuter au plus tard début 2017. Il se demande quelle est la raison de cette précision. M. Pagani rappelle que les discussions ont eu lieu l'été dernier et qu'il a été décidé de fixer un délai – qui reste indicatif – mais qui doit traduire la volonté d'avancer rapidement dans ce projet.

Un commissaire se demande pourquoi la Ville de Genève n'est pas représentée au sein du Conseil de la FIP alors que le président de l'ACG y est. M. Bednarczyk répond que ce choix est totalement intéressé. En effet M. Thierry Apothéloz est en mesure d'apporter un réseau extrêmement précieux pour la FIP et représente un interlocuteur faisant le lien avec l'ensemble des communes du Canton de Genève. De plus, il a été question d'éviter un conflit d'intérêt dans le cadre de ce projet, dans la mesure où, si la Ville avait siégé à la FIP, elle aurait participé à l'achat d'un bâtiment lui appartenant déjà en quelque sorte.

Une commissaire se demande si des femmes siègent dans le conseil de la FIP. M. Bednarczyk confirme. Il y a M^{me} Anne Héritier Lachat, ancienne président de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA). Il précise qu'il a toujours été un fervent partisan de l'égalité homme-femme et qu'on ne peut pas, à ce titre, l'accuser de sexisme. De plus, il répète que le critère principal qui a conduit à la composition du Conseil est celui de la compétence et qu'à cet égard M^{me} Héritier Lachat s'est révélée la plus compétente dans son domaine.

Le magistrat se demande jusqu'à quel délai l'offre des acheteurs potentiels tient. M. Bednarczyk répond qu'il n'est pas productif de réfléchir de la sorte, puisque tout le monde est conscient de l'enjeu, et que chaque jour qui passe pénalise un peu plus les personnes concernées.

M^{me} Fauconnet entame sa présentation Powerpoint en rappelant les éléments dans la proposition et en effectuant un court rappel historique.

Concernant les avantages que représente ce bien, on peut citer les éléments suivants:

l'absence de frais de transferts; la possibilité de construire un étage supplémentaire; une situation idéale en centre-ville.

Au niveau des contraintes, il y a:

- les travaux nécessaires pour la remise en état de l'ensemble du bâtiment; la liquidation de la SA; les prescriptions relatives au nombre de pièces et à l'état locatif imposées par la LDTR;
- au niveau financier, la différence entre les dépenses qui s'élèvent à 6678 155,27 francs et le montant de vente qui était de 5 400 000 francs conduit à une moins-value sur l'opération de 1 278 155,27 francs – qui comprend le montant de l'impôt payé également.

En résumé, cette opération consiste en la vente de la société immobilière Alpes 12 SA (renommée ainsi suite à l'achat) pour réaliser des logements sociaux pour l'insertion de personnes handicapées au centre-ville.

Un commissaire se demande ensuite si la Ville ne pourrait pas demeurer propriétaire du terrain et le mettre en droit de superficie, ce qui rendrait le coût de l'opération moins cher pour les institutions intéressées. M. Pagani informe que le donateur – qui souhaite rester anonyme – a posé comme condition que la FIP soit le propriétaire exclusif de l'immeuble. Le même commissaire se demande ensuite si cette question du droit de superficie a été évoquée avec la FVGLS. Le président de la commission des finances – qui préside également la FVGLS – répond qu'une première proposition à 5 millions de francs basée sur une évaluation interne a été faite. Afin de savoir comment équilibrer le plan financier dans le cadre de ces montants, l'Office cantonal du logement et de la planification

foncière (OCLPF, anciennement «Office du logement» ou OLO) a conclu qu'il fallait y appliquer du loyer «libre» (qui représente le double des montants LDTR). Par la suite une troisième expertise a été mandatée et cette dernière a évalué la valeur de l'immeuble à 3,9 millions de francs, qui représentait la seule solution permettant à la FVGLS de faire tourner son plan financier mais qui n'a pas été acceptée par la Ville de Genève.

Le même commissaire réitère sa question: il n'a jamais été envisagé que la Ville reste propriétaire uniquement de la parcelle, qui pourrait également lui garantir une forme de revenu. Le magistrat rappelle qu'il n'a jamais été question, dans le cadre de ce projet, d'établir une rente pour la Ville de Genève. M^{me} Fauconnet poursuit, concernant le droit de superficie, qu'il est question de la vente d'une société, avant de pouvoir permettre à la Ville de devenir propriétaire du terrain. Cependant, pour pouvoir espérer être exonérée des coûts de liquidation, la municipalité doit démontrer que le bâtiment servira à réaliser du logement social. Or, puisque le propriétaire de l'immeuble bénéficiera ultérieurement d'un droit de superficie pour ce faire, on ne parvient jamais à obtenir de réaliser la première étape. M. Pagani quant à lui rappelle que la FVGLS n'obtient l'exonération fiscale au motif d'utilité publique qu'au moment où elle met en location les logements concernés par des travaux. Or, dans ce projet il est nécessaire d'être exonéré fiscalement préalablement afin de pouvoir liquider la société immobilière. Il informe qu'il avait demandé à M. Longchamp de l'appuyer dans ce sens, mais que ce dernier n'a malheureusement rien pu faire.

Le même commissaire se demande quel est le montant de cette exonération fiscale. M^{me} Fauconnet répond qu'elle n'a pas fait le calcul exact. Mais elle souligne qu'une transmission de l'immeuble sans avoir liquidé préalablement serait très difficile. M. Pagani rappelle, comme M. Bednarczyk l'a dit précédemment, que la FIP peut être exonérée automatiquement.

Un commissaire souhaite poser une question relative au projet de budget 2017 (PB 2017). Ce projet prévoit une moins-value de 1,3 million de francs qui sera comptabilisée en charge comme amortissement extraordinaire du patrimoine immobilier. Or, cela ne figure pas dans le PB 2017. Il se demande dès lors comment M. Pagani compte procéder pour trouver 1 million d'économies dans les dix jours qui viennent, puisque le budget pour l'heure présente un excédent qui se monte à quelque 200 000 francs uniquement. Le magistrat informe que la réponse à cette question sera transmise par écrit.

Discussion et vote éventuel

Le Parti libéral-radical déclare que l'opportunité de vendre dans ce projet est évidente, en particulier grâce au double écart fiscal dont la FIP bénéficie

par rapport à un acteur privé. Il estime par conséquent que la commission des finances peut voter cette proposition qui représente une offre qui semble tomber du ciel.

Le Mouvement citoyens genevois estime qu'il est absurde de voter alors que des réponses et des documents ont été demandés.

Le Parti socialiste propose que la commission vote cette proposition sur-lechamp. Elle estime que les réponses demandées seront de toute manière transmises et qu'il n'est pas nécessaire de les attendre.

Votes

La commission accepte de voter la proposition PR-1206 par 12 oui (2 EàG, 4 S, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 3 non (2 MCG, 1 Ve).

Mise aux voix, la proposition PR-1206 est donc acceptée par 12 oui (2 EàG, 4 S, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 3 abstentions (2 MCG, 1 Ve). (Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)

Annexes:

- statuts de la FIP
- extrait sans radiations de la Fondation immobilière privée pour l'insertion sociale (FIP)
- lettre de M. Rémy Pagani à la commission

200817(CR/ls) 04.08.2016/ls 08.08.2016/ls 25.08.2016/ls



Annexe nº2

STATUTS

de la Fondation Immobilière Privée pour l'Insertion Sociale (FIP)

TITRE PREMIER - DENOMINATION, SIEGE, DUREE, BUT

Article 1 - Dénomination et surveillance

Il est constitué, sous la dénomination de "Fondation Immobilière Privée pour l'Insertion Sociale (FIP)" (ci-après : "la fondation"), une fondation régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles quatre-vingt et suivants du code civil suisse.

La fondation est inscrite au registre du commerce et soumise à la surveillance de l'autorité compétente.

Article 2 - Siège

Le siège de la fondation est situé dans le canton de Genève.

Article 3 - Durée

La durée de la fondation est indéterminée.

Article 4 - But

La fondation a pour but exclusif de mettre à disposition d'institutions sociales, reconnues d'utilité publique et exemptées

- 2 -

des impôts communaux, cantonaux et fédéraux, tout type de locaux sur le territoire genevois.

Article 5 - Modification du but

Les fondateurs se réservent le droit de modifier le but de la fondation.

Ce droit est incessible et ne passe pas aux héritiers. Il doit s'exercer en commun par l'ensemble des fondateurs.

Le nouveau but doit cependant demeurer un but de service public ou d'utilité publique.

Ce droit ne peut être exercé qu'après l'écoulement d'un délai minimal de dix ans depuis la constitution de la fondation ou depuis la dernière modification de son but.

Pour exercer son droit, les fondateurs pourront, à leur choix, soit déposer une requête en modification du but auprès de l'autorité de surveillance, soit établir une disposition pour cause de mort.

TITRE II - CAPITAL, RESSOURCES

Article 6 - Capital

La fondation est dotée d'un capital initial de cent mille francs (CHF 100'000.—).

- 3 -



Article 7 - Ressources

Les ressources de la fondation sont les revenus de ses avoirs et de ses activités, ainsi que tous les dons, legs, subventions et autres attributions, de quelque nature que ce soit, qu'elle recevra, mais que le conseil de fondation est libre de refuser.

Les biens de la fondation doivent être placés conformément aux éventuelles dispositions légales en la matière.

TITRE III - CONSEIL DE FONDATION

Article 8 - Nomination, organisation

La fondation est administrée par un conseil de fondation (ci-après : "le conseil") composé de cinq (5) à sept (7) personnes physiques.

Les premiers membres du conseil sont désignés par les fondateurs.

Les membres du conseil sont nommés pour une période de 4 ans; puis leur mandat est renouvelable, il est toutefois précisé que le premier mandat des membres nommés au cours d'une période de 4 ans expire en même temps que celui des autres membres du conseil.

Le conseil se renouvelle par cooptation, la décision y relative devant être prise à la majorité simple des membres non démissionnaires.

- 4 -

En son sein, le conseil désigne au moins un/une président/e, un/une vice-président/e, un/une trésorier/e et un/une secrétaire, ces fonctions ne pouvant pas être cumulées. Ces mandats sont en principe de 4 ans, renouvelables.

Le conseil peut prononcer l'exclusion de l'un de ses membres, à la majorité absolue de tous ses membres.

Les éventuels employés rémunérés de la fondation ne peuvent siéger au conseil qu'avec une voix consultative.

Les membres du conseil de fondation agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du conseil peut recevoir un dédommagement approprié.

Article 9 - Compétences

Le conseil est seul compétent pour gérer et administrer la fondation et ses biens, et prend toutes les décisions nécessaires ou utiles à l'accomplissement du but.

Le capital et les revenus de la fondation peuvent être utilisés en tout temps, selon l'appréciation du conseil.

Le conseil, sous réserve de ses tâches inaliénables, peut déléguer à un ou plusieurs tiers la gestion des biens de la fondation et son administration courante.

Sous les réserves qui précèdent, le conseil est invité à utiliser les avoirs de la fondation conformément à son but.

- 5 -



Article 10 - Séances

Le conseil se réunit aussi souvent que les affaires de la fondation l'exigent, mais au moins une fois par année, et chaque fois qu'un de ses membres en fait la demande motivée au président du conseil ou à son remplaçant.

Les séances du conseil sont présidées par le président, à défaut par un autre membre du conseil.

Article 11 - Convocations

Sauf cas d'urgence, les convocations sont adressées aux membres du conseil par écrit, au moins quinze jours à l'avance, avec indication de l'ordre du jour.

Article 12 - Décisions, procès-verbaux

La moitié au moins des membres du conseil doit être présente pour que celui-ci puisse valablement délibérer.

Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué et peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents, ce que la convocation précisera.

Le conseil prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. Toutefois, en cas d'égalité des voix, celle du président de la séance est prépondérante.

L'accord écrit de tous les membres du conseil équivaut à une décision régulièrement prise en séance.

Il est tenu procès-verbal des décisions du conseil, signé par le président de la séance et le secrétaire ou un autre membre du conseil, et approuvé lors de la séance suivante.

- 6 -

Article 13 - Représentation

Le conseil représente valablement la fondation vis-à-vis des tiers.

Il peut conférer la signature individuelle ou collective à un ou plusieurs de ses membres, voire à des tiers.

Article 14 - Responsabilité

Seule la fortune de la fondation répond des obligations de celle-ci.

Les membres du conseil ne répondent ni personnellement ni sur leurs biens des dettes de la fondation.

Article 15 - Règlements internes

Le conseil peut édicter et modifier en tout temps les règlements internes qu'il juge utiles, avec l'obligation de les communiquer pour approbation à l'autorité de surveillance.

TITRE IV - ORGANE DE REVISION ET COMPTABILITE

Article 16 - Obligation - Eligibilité

Le conseil de fondation élit l'organe de révision, qui peut être une personne physique ou morale.

L'organe de révision doit être indépendant et répondre aux exigences de la loi.

Il est élu pour une période d'une année, et est rééligible dans les limites de la loi.

-7-



L'autorité de surveillance peut dispenser la fondation de désigner un organe de révision.

Article 17 - Attributions

L'organe de révision vérifie annuellement la comptabilité et la situation patrimoniale de la fondation et établit un rapport à l'attention du conseil.

Il transmet à l'autorité de surveillance une copie du rapport de révision ainsi que de l'ensemble des communications importantes adressées à la fondation.

Article 18 - Exercice comptable

L'exercice comptable correspond à l'année civile, le premier prenant fin le trente et un décembre deux mil dix-sept.

Article 19 - Comptabilité et comptes annuels

La fondation doit tenir une comptabilité. Les dispositions du code des obligations relatives à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes sont applicables par analogie.

A cet effet, les comptes annuels, consistant en un bilan, un compte de pertes et profits et un inventaire, sont établis à la fin de chaque exercice.

-8-

TITRE V - MODIFICATION DES STATUTS ET LIQUIDATION

Article 20 - Modification des statuts

Toute modification des statuts nécessite une décision de l'autorité de surveillance, à la requête du conseil.

Article 21 - Dissolution

L'autorité compétente prononce la dissolution de la fondation, sur requête ou d'office, lorsque :

- le but de la fondation ne peut plus être atteint et que la fondation ne peut être maintenue par une modification de l'acte de fondation, ou
- le but de la fondation est devenu illicite ou contraire aux mœurs.

Article 22 - Liquidation

En cas de dissolution de la fondation, le conseil fonctionnera comme organe de liquidation, sauf décision contraire de l'autorité de surveillance.

Aucune mesure ne pourra être prise sans l'accord préalable exprès de l'autorité de surveillance.

En cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but analogue à celui de la fondation et bénéficiant de l'exonération de l'impôt.

- 9 -



En aucun cas les biens de la fondation ne pourront retourner aux fondateurs ou à leurs héritiers ni être utilisés à leur profit, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Genève, le 28 novembre 2016.

Suivent les signatures et leur légalisation.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL :

NOSSET NOTES



EXTRAIT INTERNET

No réf. 20156/2016 N° féd. CH-660.3.408.016-4 IDE CHE-471.383.969

Fondation Immobilière Privée pour l'Insertion Sociale (FIP)

inscrite le 30 novembre 2016 Fondation

**				
Nom				
Fondation Immobilière Privée pour l'Insertion Sociale (FIP)				
Siège				
Carouge (GE)				
Adresse				
rue Blavignac 16, 1227 Carouge GE				
Dates des Statuts				
28.11.2016				
But, Observations				
But:				
mettre à disposition d'institutions sociales, reconnues d'utilité publique et exemptées des impôts communaux,				
cantonaux et fédéraux, tout type de locaux sur le territoire genevois.				
Mention d'une réserve de modification du but en faveur du fondateur selon l'art. 86a CC.				

Réf.			Membres et Personnes ayant qualité pour signer			
Inscr	Mod	Rad.	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode de Signature	
1			Veuillet Alain, d'Anières, à Bernex	membre* président	signature collective à 2	
1			Heritier Lachat Anne, de Savièse, à Genève	membre* secrétaire	signature collective à 2	
1			Barbier-Mueller Thierry, de Genève, à Genève	membre* trésorier	signature collective à 2	
1			Apotheloz Thierry, de Lancy, à Vernier	membre*	signature collective à 2	
1			Bednarczyk Serge, de Chéserex, à Collonge- Bellerive	membre*	signature collective à 2	
1			BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA (CHE-105.927.672), à Genève	organe de révision		

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id
1	20156	30.11.2016		

Inscription non encore publiée mais approuvée par l'office fédéral du registre du commerce (art. 32 ORC)

Genève, le 05 décembre 2016

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.

4314 SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir)

Proposition: vente de l'immeuble du 12, rue des Alpes/21, rue de Berne



PR-1206 - Acquisition du capital-actions de la société I.I. G Group SA et vente des actions de la société Alpes 12 SA et sa créance chirographaire à la FIP

Monsieur le Président,

Pour faire suite à l'audition du 29 novembre dernier relative à la PR-1206 susmentionnée, je vous transmets ci-après les précisions et documents demandés.

Vous trouverez, en annexe, l'extrait du Registre du commerce, les statuts de la Fondation Immobilière Privée pour l'Insertion Sociale (FIP) ainsi que les décomptes du dépassement de la proposition de crédit à hauteur de CHF 362'111.28.

Enfin, je vous précise que, après analyse, il s'avère exact de constater que la perte suble par la Ville de Genève à hauteur de 1,4 millions doit être amortie en une année, soit en 2017, conformément aux obligations légales.

Toutefois, je vous précise que le renouvellement de la concession d'affichage que nous avons attribuée pour 2017 à un nouveau concessionnaire nous permettra d'inscrire dans le budget 2017 une rentrée supplémentaire supérieure à 2 millions si elle ne fait publice d'un recours. Ainsi, le budget présenté par le Conseil administratif resterait à l'équilibre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Rémy Pagani

Annexes ment.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4 CASE POSTALE 3985, CH-1211 GENÉVE 3 T +41(0)22 418 20 20 F +41(0)22 418 20 21 www.ville-geneve.ch www.geneva-city.ch TPG SUS 35 (ARRET HÖTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOSIQUE, 100% RECYCLE

M^{me} **Maria Vittoria Romano**, **rapporteuse** (S). Je vous donne rapidement quelques éléments. Je ne reviendrai pas sur l'historique du bâtiment ni sur celui de l'achat à perte que nous avons voté dans cette enceinte à l'unanimité ou presque, vous pouvez consulter les différents rapports, dont celui qui vous est soumis aujourd'hui, ainsi que les *Mémoriaux* des séances du Conseil municipal. (*Brouhaha*.)

Je rappelle que l'Union démocratique du centre était l'auteur du projet de délibération PRD-110. Il stipulait entre autres que le Conseil administratif présente un projet de construction d'un nouvel immeuble d'habitation de sept ou huit étages dans un certain délai. Cet objet avait aussi été accepté à l'unanimité. M. le magistrat Rémy Pagani a tenu les délais, et nous avons littéralement liquidé cet objet en une séance de commission des finances, à la suite de l'audition de la direction des Etablissements publics d'intégration (EPI) et des membres de la Fondation immobilière privée pour la réinsertion sociale (FIP), qui gérera notamment cette structure dans un futur proche.

Les EPI souhaitent acheter cet immeuble en raison du manque cruel de places de logements à l'échelle du canton pour les personnes en situation de handicap mental et physique. Il manque en effet aujourd'hui entre 150 et 180 places. L'emplacement du bâtiment dans un quartier du centre-ville, en l'occurrence aux Pâquis, sujet qui a suscité beaucoup de discussion en commission, est parfait selon les auditionnés parce qu'il est destiné aux personnes en situation de handicap psychique et que la politique pour cette population vise à ne pas parquer ces personnes en périphérie mais plutôt à les intégrer au niveau du quartier. Des enquêtes effectuées notamment par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) ont d'ailleurs souligné qu'un cadre socio-éducatif trop contraignant inciterait ces personnes à s'évaporer dans la nature et à quitter tout programme en place. Il est en outre important de mentionner que le Conseil d'Etat s'est formellement engagé à garantir une subvention d'exploitation à ce projet, en fonction des places utilisées. La FIP bénéficie en outre d'une exonération fiscale tant au niveau cantonal que fédéral. Les travaux, s'ils sont acceptés ce soir, devraient commencer courant 2017 pour se terminer en 2019.

En conclusion, c'est un projet visant l'intérêt social de la collectivité, et il y a urgence. En commission, seuls le Mouvement citoyens genevois et les Verts se sont abstenus, et cela pour des raisons différentes. Le Mouvement citoyens genevois voulait attendre la réception des statuts de la fondation, et les Verts souhaitaient que la Ville de Genève demeure propriétaire du terrain pour le mettre à la disposition de cette fondation. M. le magistrat a clairement expliqué que le donateur, qui souhaite rester anonyme, a posé comme condition que la fondation soit propriétaire exclusif de l'immeuble et qu'en cas de liquidation le fruit de la vente soit versé à une institution d'utilité publique poursuivant le même objectif.

Je donne la position du Parti socialiste tout de suite, puisque, dans la mesure où nous avons quand même eu tous les éléments, j'aimerais que cette discussion soit très brève. Le Parti socialiste est convaincu de chez convaincu qu'il s'agit d'un excellent projet d'utilité publique et qu'il répond à un besoin réel. Le Parti socialiste aimerait donc que l'on procède rapidement au vote, sans polémiquer, parce que nous avons déjà passé beaucoup de temps sur cet objet en commission du logement et en commission des finances, ainsi qu'en séance plénière. Merci beaucoup pour votre attention.

Le président. Merci, Madame Romano. M. Pagani prendra la parole à la fin... Je donne la parole à M. Gomez. (*La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.*)

Premier débat

M. Alfonso Gomez (Ve). Oui, c'est un bon projet, nous l'avons dit en commission, et je félicite évidemment les autorités et M. Pagani. Enfin! Enfin un projet pour ce que nous avons appelé les uns et les autres «la verrue des Pâquis». Enfin un projet pour un immeuble laissé à l'abandon par un propriétaire qui aurait mérité, me semble-t-il, l'apostrophe que je viens d'indiquer. C'est un projet social, un projet qui aurait été beau si effectivement – et c'est la raison de notre abstention en commission – il n'y avait eu la vente.

En effet, Mesdames et Messieurs, nous regrettons que le droit de superficie ait été écarté quasiment d'entrée de course, sans qu'on ait vraiment analysé cette possibilité. Vous pouvez le lire dans le rapport, j'ai dû insister en commission à plusieurs reprises pour savoir si ce droit de superficie avait concrètement été proposé. Après plusieurs questions, on m'a finalement répondu que non, que ce serait la vente. Je le comprends en partie, puisque ce Conseil municipal a dit à M. Pagani qu'il fallait se débarrasser de cette verrue. D'accord! Je trouve cependant un peu étonnant, surtout de la part d'un magistrat de gauche, de ne pas avoir donné la priorité à l'option du droit de superficie.

Il permet en effet aux collectivités d'influencer le contenu des constructions. Ça se fait de plus en plus dans l'ensemble des collectivités et surtout dans les villes à travers le monde. Il permet aux exécutifs des villes de conserver précieusement leurs biens fonciers et de les remettre ensuite à la disposition de telle ou telle institution, en fonction de leurs politiques immobilières respectives. Et ce n'est pas seulement par réflexe anti-propriétaire, comme on pourrait le croire. C'est surtout que cela permet d'influencer directement le programme des constructions, le programme des développements urbains.

Je dois le dire, les réponses que nous avons reçues en commission ne sont pas très satisfaisantes, puisqu'on nous a sorti en dernier recours une raison fiscale. J'ai demandé sur quoi elle se basait et si on pouvait l'estimer. On m'a dit que non, que ce n'était pas facile mais que cela avoisinait le million de francs. C'est un chiffre qui est tombé un peu des cieux...

Je trouve qu'on a écarté ce droit de superficie quand même un peu à la légère. On aurait eu deux avantages. Le premier a trait aux revenus. On aurait d'ailleurs même pu faire une exception pendant un certain nombre d'années si vraiment ils avaient eu des difficultés à rentrer dans leurs plans financiers. A la longue cependant, cela aurait permis à la Ville de Genève d'avoir un certain nombre de revenus.

Et puis, Monsieur Pagani, il y aurait eu un deuxième avantage. Tout le débat au cours duquel la droite vous menaçait de ne pas voter le budget parce que nous allions le mettre en déficit de un million n'aurait pas eu lieu, puisque ce bien serait resté dans nos actifs. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus sur cette proposition en commission et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons encore, sauf si vous votez l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Art. 3. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à mettre en droit de superficie les parcelles 1293 et 1294, de la commune de Genève-Cité, sises rue des Alpes 12/rue de Berne 21, d'une surface totale de 248 m².»

«Suppression des articles 4 à 7.»

Cet amendement remplacerait évidemment, dans les invites, la vente par un droit de superficie octroyé par la Ville.

M. Adrien Genecand (LR). Pour le groupe libéral-radical, c'est effectivement la fin d'une saga. Nous n'allons pas tellement nous étendre sur l'heureux dénouement pour l'avenir de cet immeuble et de la fondation qui va le reprendre et le transformer. C'est très bien qu'on arrive à le faire. Nous constatons simplement qu'on a malheureusement réussi dans cette Ville, malgré toutes les prises de position politiques des uns et des autres, à étatiser une perte. On a réussi à étatiser une perte dans une municipalité de gauche, c'est probablement le plus piquant dans cette affaire...

Vous nous dites souvent, Mesdames et Messieurs, que l'on privatise les bénéfices des actionnaires, les dividendes, mais vous avez réussi, à une très grande

majorité, dans ce Conseil administratif, après concertation, à étatiser une perte. Pourquoi? Car nous constatons que le montant de 1,3, de 1,4 ou de 1,5 million correspond à peu près aux impôts impayés et au solde des impôts que l'administrateur et le propriétaire délictueux de cet immeuble n'auront pas besoin de payer.

On a donc étatisé une perte. Et c'est quand même regrettable de voir que c'est en plus dans le domaine de l'immobilier, que vous vous gargarisez généralement à longueur d'année de décrire comme étant un milieu de rapaces qui ne fait que gagner de l'argent, où il n'est pas possible d'en perdre. Eh bien voilà, vous avez réussi le double exploit d'étatiser une perte dans le milieu immobilier. C'est fabuleux. Je préfère en rire. C'est tellement triste de se dire qu'on va passer sous silence et sous le tapis 1,3 million de francs qui aurait pu servir à plein d'autres choses que je m'arrêterai là.

Le président. Merci, Monsieur Genecand. Je passe la parole à M. Daniel Sormanni. Monsieur Sormanni, c'est votre tour, pour une fois...

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président de séance, désolé...

Le président. Je vous en prie.

M. Daniel Sormanni. Effectivement, cette proposition a été faite par ce groupe mystérieux, mais tout le monde, je pense, a compris de qui il s'agissait – je l'espère en tout cas. Il remettra ce bâtiment aux EPI une fois qu'ils l'auront rénové, pour l'exploiter. Bon, le lieu est quand même assez curieux, car la rue des Alpes a une proximité avec un certain nombre d'activités que tout le monde connaît. Et on peut se poser des questions par rapport à ce groupe de population, mais enfin, ce n'est pas notre boulot finalement.

Notre boulot était de considérer que la Ville de Genève a acheté cet immeuble et de se rappeler que notre magistrat préféré a juré urbi et orbi... (Remarque de M. Pagani.) Mais je vous adore, vous le savez bien... Il a juré urbi et orbi que jamais la Ville ne perdrait un centime, c'est au Mémorial de la séance au cours de laquelle vous nous avez fait acheter cette verrue. Résultat des courses, la Ville perd 1 372 111 francs et 28 centimes... Oui, vous avez bien raison. Mais ça vous fait rire, ce n'est pas votre argent, c'est l'argent des contribuables, vous n'en avez rien à foutre! Eh bien, je trouve ça scandaleux.

Le président. Monsieur Sormanni, Monsieur Pagani, nous ne sommes pas dans un échange, nous sommes en train d'écouter un orateur. Je vous demande une certaine discipline à l'un comme à l'autre. Ne vous interpellez pas depuis les bancs! Monsieur Pagani, cessez également d'intervenir, vous aurez la parole. Continuez. Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Il aurait pu se dispenser de faire des gestes inadéquats...

Je crois que nous sommes placés devant un non-choix pour se débarrasser de cet immeuble, puisque, compte tenu du coût de l'achat, aucune institution, même sociale, n'était malheureusement capable de faire du logement à cet endroit-là. Essayé, pas pu! Nous avons essayé, à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS); nous avons fait beaucoup d'efforts pour essayer de présenter quelque chose. C'est impossible de faire quelque chose. Il faut avoir un plan financier équilibré qui soit accepté par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), faute de quoi c'est impossible de le faire. Et c'était impossible de le faire au prix proposé.

Par conséquent, on se retrouve aujourd'hui face à cette proposition qui fait perdre près de 1,4 million de francs à la Ville de Genève. Je m'excuse, ce n'est pas normal. En ce qui nous concerne, nous sommes très circonspects à propos de cette proposition qui ne nous satisfait pas. Il y aurait peut-être eu effectivement d'autres solutions, je n'en sais rien. Il est vrai cependant que le Conseil municipal a exercé une certaine pression sur le magistrat pour qu'il trouve une solution pour cet immeuble. C'est tombé du ciel... On ne sait pas comment c'est tombé du ciel, peut-être qu'il y a des petits arrangements entre copains, on ne sait pas.

Cela dit, la Ville de Genève perd 1,4 million, mais elle n'est pas dans cette fondation. Il y a l'Association des communes genevoises, il y a d'autres personnes qui représentent cette fondation inconnue à Genève. Tant mieux si ces personnes s'investissent. Toujours est-il que c'est la Ville de Genève qui perd 1,4 million et qu'elle n'y est pas représentée.

Je trouve ça quand même un peu curieux, et c'est pour cette raison que le Mouvement citoyens genevois n'était pas du tout pressé de voter cet objet en commission. D'abord parce que, bien qu'un certain nombre de documents avaient été demandés par les commissaires, c'était inutile finalement de les envoyer puisque, estimant qu'on les recevrait éventuellement, la commission avait de toute façon décidé de voter. Ça ne servait donc à rien de faire des demandes si on ne les attendait pas et de voter quasiment à l'arraché une proposition qui n'est pas une bonne proposition puisqu'elle fait perdre beaucoup d'argent à la Ville de Genève. La seule chose qui la rend sympathique, c'est qu'elle a un but social. C'est bel et bien pour cette raison que nous ne nous y opposerons pas. Mais nous ne l'accepterons pas; nous nous abstiendrons.

M^{me} **Anne Carron** (DC). L'épilogue de cette affaire ne nous satisfait pas complètement, au Parti démocrate-chrétien, si ce n'est qu'un beau projet est rendu possible par la générosité d'un mécène anonyme dont nous pensons deviner l'identité. Un bon projet, un beau projet verra donc le jour au 12, rue des Alpes.

La bonne nouvelle est que le bâtiment a trouvé preneur, avec des dégâts limités pour la Ville de Genève. En raison des contraintes de la LDTR, cela nous a été dit, la plupart des propositions d'achat étaient éloignées du montant payé par la Ville de Genève dans le cadre du sursis concordataire. Le Parti démocrate-chrétien ne peut que remercier le ciel d'avoir trouvé un acquéreur pour 5,4 millions de francs; c'est la meilleure offre. Ce bâtiment ne valait en effet pas le prix que la Ville de Genève a payé, la meilleure preuve en est qu'elle doit aujourd'hui consentir à une perte de 1,4 million. Cela nous laisse un goût amer, nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler au mois de novembre.

Au 12, rue des Alpes, nous aurions souhaité aussi du logement pour la classe moyenne, qui peine à se loger en ville. Nous prenons acte avec regret que ce ne sera une fois de plus pas le cas. Nous accueillons cependant avec bienveillance le projet de la FIP, dédié à des personnes vulnérables en situation de handicap psychique. L'intégration de ces personnes dans la société est importante. Les structures manquent dans ce but, comme on nous l'a rappelé. Le 12, rue des Alpes présente donc toutes les caractéristiques idéales.

En outre, ce projet s'intégrera dans un dispositif de résidence et d'accueil dans le quartier, dans le cadre d'une stratégie cantonale globale, ce que nous saluons. Le Canton a d'ailleurs apporté des garanties en termes de subventionnement d'exploitation, nous en sommes très heureux. La FIP, qui vient d'être constituée et qui sera propriétaire de l'immeuble, est composée de personnalités aux compétences solides et reconnues. Nous avons pu en rencontrer certaines en commission, et nous nous en réjouissons.

Alors que la mise en œuvre de la politique d'intégration des personnes en situation de handicap relève du Canton, M. Pagani apporte malgré lui dans cette affaire une contribution de la Ville de 1,4 million de francs. Bien que nous ayons souhaité qu'un tel montant soit utilisé à d'autres fins, nous voterons cette proposition.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me réjouis d'une certaine façon qu'on ait trouvé une solution pour cet immeuble afin d'enlever cette verrue aux Pâquis. Les habitants, mes voisins, en ont juste un peu marre, en effet, de voir cet immeuble à l'abandon depuis un certain nombre d'années, de voir les dealeurs profiter de cette façade pour faire

leurs échanges commerciaux, les ivrognes se pencher toutes les nuits devant cet immeuble, j'en passe et des meilleurs – je vous épargne les détails les plus scabreux...

La Ville de Genève a trouvé une solution. Ce n'est peut-être pas la meilleure; on va effectivement perdre près de 1,4 million dans cette affaire. On aurait pu imaginer trouver une autre solution. Peut-être que la Ville de Genève aurait pu assumer les frais de transformation de l'immeuble, en espérer un moindre rendement afin de l'utiliser, de l'exploiter elle-même. On aurait peut-être pu trouver une autre solution, je ne sais pas, je n'ai pas, moi, la solution.

Ce qui me gêne dans cette affaire, c'est d'avoir l'impression, à la suite du dépôt du projet de délibération PRD-110 par notre collègue Christo Ivanov et en raison de la pression de ce Conseil municipal, que M. Pagani s'est précipité pour trouver une solution. Il nous présente ce projet arrangé comme des noix sur un bâton. On a une solution, on perd des sous... J'ai aussi l'impression, nous l'avions déjà dit quand on nous avait soumis cette proposition, que les gens qui ont fait ce deal ne connaissent pas les Pâquis. J'ai sincèrement l'impression que vous ne connaissez pas les Pâquis, Mesdames et Messieurs.

J'habite en face, c'est un bruit incessant. On nous dit dans le rapport que je viens de lire attentivement qu'il n'y a pas de problème, que les handicapés psychiques dont il s'agit peuvent très bien aller là-bas parce qu'il y a déjà des handicapés psychiques qui habitent aux Pâquis. Certes, mais ils n'habitent pas forcément sur ce carrefour! C'est l'un des carrefours les plus bruyants de Genève, en raison du bruit de la circulation. (*Brouhaha.*) Je vous assure, Mesdames et Messieurs, que tous les jours que Dieu fait, nuit et jour, il y a des gens qui crient dans cette rue, dans ce carrefour, qui sortent des Pâquis ou qui veulent y rentrer. C'est incessant. Ne secouez pas la tête, chers camarades, c'est vrai. Vous êtes d'accord, c'est vrai? C'est juste la folie. J'habite en vis-à-vis, j'ai des doubles vitrages car c'est ainsi maintenant; j'y suis né, j'ai l'habitude. Mais pour des gens qui ont peut-être besoin d'un peu plus de repos que la moyenne, je ne suis pas persuadé que ce soit le meilleur endroit. (*Remarque*.)

Je pense aussi à des gens qui auraient peut-être un handicap plus lourd, qui ont besoin d'un véhicule de transport pour les amener d'un endroit à un autre. Il n'y a aucune place de stationnement devant cet immeuble! Zéro place! Je vois régulièrement une personne handicapée en chaise qui se fait transporter par un véhicule spécialisé. Eh bien, le conducteur se met à un tiers sur le trottoir et à deux tiers sur la route et cette personne sort de ce véhicule à ses risques et périls. Cet immeuble n'est pas adapté pour y placer des personnes qui ont n'importe quelle forme de handicap, je suis désolé. Je ne m'y opposerai pas, bien sûr, et même si je m'y opposais tout seul, cela ne changerait rien. Mais je vous préviens, je vous le dis, vous n'avez pas été constater la situation, vous n'avez pas étudié

l'immeuble de près, vous ne connaissez pas ce quartier, ce n'est pas possible... (*Remarque de M^{me} Studer.*) Oui, bien sûr que vous le connaissez, Madame. Mais vous habitez où, Madame? Vous habitez en face? Non! Donc arrêtez de dire que vous le connaissez. J'invite tous ceux qui ont envie d'essayer, je vous garantis que vous allez passer une bonne nuit... Je ne pense donc pas, Mesdames et Messieurs, que cet immeuble soit adapté pour y accueillir des handicapés.

Je me réjouis que les EPI trouvent des places, et j'ai d'ailleurs l'impression qu'ils sont soulagés d'avoir enfin pu trouver des places pour les gens qu'ils ont besoin de loger. Malheureusement, précipitation n'est pas forcément raison, je suis désolé. (*Remarque*.) Moi je me sens soulagé qu'on puisse transformer cet immeuble et y mettre de la vie, mais peut-être qu'on n'y met pas les bonnes personnes.

M^{me} Maria Pérez (EàG). J'aimerais en préambule que vous transmettiez, Monsieur le président, à M. Genecand qu'étatiser les pertes n'est pas une nouvelle. On l'a déjà fait à d'autres occasions, pour le Stade de Genève ou la BCGe, et dans d'autres proportions. En l'occurrence, je crois que M. Pagani a sauvé une situation. Tout le monde parle ici de «la verrue des Alpes». Nous sommes tous passés devant cet immeuble. Je pense que pour tous les voisins, les Pâquisards, c'était un peu catastrophique de se retrouver tous les jours nez à nez avec ce que tout le monde dans cette enceinte appelle une verrue, c'est-à-dire un immeuble en état de délabrement. Il fallait absolument faire quelque chose; nous l'avons demandé dans ce plénum, et M. Pagani a répondu à nos demandes.

Après, effectivement, on peut se demander comment ont travaillé les experts mandatés par la Ville de Genève. On peut peut-être dire qu'ils se sont plantés. Ce n'est pas M. Pagani qui est allé sur place en disant que ça valait tant. Ce sont des experts qui ont donné un prix. Peut-être que ce prix était surévalué, peut-être qu'en fin de compte les experts se sont plantés. Il reste que le Conseil administratif a essayé de résoudre une situation inextricable en un point de la ville et qu'il l'a fait le mieux du monde. Toujours est-il qu'il était difficile après de faire un projet équilibré qui réponde aux besoins du plus grand nombre.

Nous avons un projet clé en main. J'entends aussi M. Alfonso Gomez. Bien sûr, la question du droit de superficie aurait pu se poser. Mais quelle coopérative aurait accepté de prendre cet immeuble? Je pense que c'eût été difficile. En l'occurrence, on nous présente un projet. (Remarque de M. Sormanni.) Ce n'est pas une mauvaise solution, Monsieur Sormanni – vous transmettrez, Monsieur le président de séance. C'est un projet clé en main, mais c'est un projet à but social et qui le restera. Oui, la personne qui achète, parce que c'est de cela qu'il s'agit, n'a pas envie de bénéficier d'un droit de superficie. Un généreux donateur sauve apparemment la Ville de Genève. Il met de l'argent dans plusieurs projets de la

Ville, on devine tous à peu près qui ça peut être. Il désire garder l'anonymat, soit. Mais il veut être propriétaire. Il arrive, il fait un cadeau et il demande une contrepartie. Je pense qu'on peut vivre avec ça. C'est un bon projet. On manque de structures d'habitation pour les personnes en situation de handicap.

Quant aux questions que vous soulevez, Monsieur Spuhler, sur les problèmes de parking, sur le bruit, nous les avons posées en commission. Sauf que nous avons posé des questions de béotiens: ne faudrait-il pas effectivement les mettre en pleine campagne, puisque ce sont des personnes plutôt fragiles? Eh bien, justement non. Des personnes sur le terrain, dont c'est le métier, nous ont soutenu que le fait que ces personnes soient dans la cité, mêlées aux concitoyens en plein centre-ville constituait un plus et que, à cet égard, cet immeuble était en fin de compte une chance pour ces personnes. Faisons-leur confiance. De toute façon il faut en finir avec cette histoire.

Oui, la Ville de Genève perd un peu d'argent. Mais on part de tellement loin qu'on peut remercier la Providence et M. Pagani d'avoir simplement trouvé une fin heureuse, puisqu'on fait quand même une structure à but social. Je crois que M^{me} Alder va prendre la parole; elle pourra peut-être nous éclairer sur ce sujet, qu'elle connaît sans doute un peu mieux que moi. Je pense cependant qu'il faut que nous acceptions cette proposition et qu'on en finisse.

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

M. Jacques Pagan (UDC). Je faisais partie de la commission des finances qui a auditionné le 29 novembre tous les intervenants dans ce dossier. Nous les connaissons quand même de relativement longue date. Nous avons été très frappés par l'intérêt que M. Pagani y a porté, à juste titre d'ailleurs, tout cela dans le cadre d'un décor de règlements de compte politiques: ce magistrat ne fait que des imbécilités, il n'est pas question qu'on essaie de l'aider, la Ville de Genève va de toute façon faire une perte... J'admets qu'il y a un conflit, il est là, il est en toile de fond. Cela étant, il s'agit maintenant de savoir ce que l'on fait de ce bâtiment, en fonction du projet précis amené par des gens qui ne ménagent pas leur peine, qui ne ménagent pas leur argent non plus pour venir en aide aux plus déshérités.

J'aimerais rappeler une chose, qui n'est malheureusement pas très bien relevée dans le rapport de notre collègue, M^{me} Vittoria Romano. Les intervenants y sont cités, je vous l'accorde, mais j'aimerais relever pour les téléspectateurs qui nous font l'amitié de nous regarder que nous avons procédé bien entendu non seulement à l'audition du magistrat, M. Pagani, de sa collaboratrice, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, de M^{me} Marie Fauconnet, responsable d'unité au sein du département, mais aussi de M. Alain Kolly, directeur des EPI, de M. Serge

Bednarczyk, président des EPI et vice-président de la FIP, et de M. Alain Riesen, codirecteur de l'Arcade 84 et praticien dans le domaine des troubles psychiques.

Nous avions la chance d'avoir toutes ces personnes-là. Nous avons demandé à les auditionner. Tous les membres de la commission ont pu poser toutes les questions qu'ils voulaient, y compris M. Gomez, y compris M^{me} Pérez. Je ne me suis pas privé non plus de poser des questions parce qu'il y avait des tas de notions, de noms d'institutions au sujet desquelles je n'étais absolument pas informé.

M. Bednarczyk, par exemple, est une personnalité connue. Il est président des EPI, mais également de Partage, je vous le signale à toutes fins utiles, afin que vous vous rendiez quand même compte de la personnalité assez riche de cette personne. Je pense qu'on connaît Partage du côté de la gauche. J'ai appris à la connaître. C'est une organisation remarquable. Chapeau, Partage, et tous nos vœux à cette institution! Et il est également président des Colis du cœur. C'est pourquoi je me suis permis de poser quelques questions sur ce dossier, non pas tant pour évoquer le problème technique ou immobilier que nous avons à traiter, mais afin de connaître un peu ces fameux EPI. Je vous cite le contenu du procèsverbal tenu à cette occasion, qui a été avalisé seulement récemment par notre commission.

M. Pagan souhaiterait «en connaître davantage sur les EPI. Il déclare qu'il est regrettable que la population ne soit pas davantage informée des activités de structures aussi bénéfiques pour notre société que le sont les EPI et qui sont constituées par des gens de bien». C'est mon appréciation, peut-être que vous ne la partagez pas. «M. Riesen explique que les EPI sont nés d'une fusion, initiée sous l'impulsion de M. François Longchamp»... Je vois déjà les soupçons: qu'est-ce que M. Longchamp vient «foutre» là-dedans?

M. Pascal Holenweg (S). Aucun!

M. Jacques Pagan. «... et réalisée en 2008, entre les Etablissements publics socioéducatifs (EPSE) – qui accueillaient des personnes handicapées mentales –, le Centre d'intégration professionnelle (CIP) –plutôt spécialisé dans l'accueil des personnes handicapées physiques – et la Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques (FHP)». Ça force le respect de voir que des gens sont actifs dans ce domaine-là! Ils interviennent là où la collectivité publique est parfois bien incapable de le faire. Je crois qu'on peut tirer un grand coup de chapeau à ces personnes et les remercier de ce qu'elles apportent à la collectivité.

Je poursuis, car M. Pagan est un grand naïf: il «se demande si les EPI disposent des capitaux permettant d'accomplir ces missions. M. Kolly ajoute qu'un certain nombre d'autres structures ont rejoint les EPI depuis sa création (La

Maison de l'Ancre, Copyrart, etc.). Il poursuit en expliquant que les EPI représentent 1400 collaborateurs, 26 lieux répartis sur tout le canton, 110 millions de francs de budget annuel (dont une subvention cantonale d'exploitation d'un peu plus de 60 millions de francs et un revenu d'à peu près 40 millions de francs qui proviennent notamment des six restaurants de deux boutiques et d'autres prestations fournies à des mandants, des collectivités publiques et des clients privés).»

C'est une organisation qui est tout de même assez formidable. Elle œuvre dans le domaine social, là où la collectivité publique est inactive, là où cette dernière ne peut pas tout faire non plus, puisque c'est impossible quand on voit l'état du monde et également de notre société à Genève, que vous connaissez bien. Vous la gauche, vous êtes les premiers à féliciter ces gens-là de s'investir pareillement et de contribuer à présenter un projet qui a tout de même reçu l'agrément du Conseil administratif. Voilà ce qu'il en est. L'Union démocratique du centre soutient absolument ce projet. Nous avons posé toutes les questions qu'il fallait, et ces personnes sont venues y répondre. Ça a été extraordinairement positif, et je regrette qu'il n'y ait pas le même intérêt dans le cadre du débat dans cette enceinte, cette même passion qui a animé la commission lorsque nous avons pris congé des gens qui sont venus témoigner à l'appui de ce projet. L'Union démocratique du centre soutiendra ce texte et refusera l'amendement des Verts, qui nous semble aller tout à fait à contre-courant de la légitimité, de la détermination de «ces gens de bien». Je reprends ma propre expression, aussi je sais que je ne peux pas me tromper...

M. Alfonso Gomez (Ve). Je crois que M. Pagan n'a pas bien compris; il ne s'agit nullement de remettre en cause le caractère social du projet et il ne s'agit certainement pas de remettre en cause les EPI. Il s'agit de remettre en cause la façon dont la Ville de Genève se défait d'un de ses biens. Et lorsqu'on lui demande en votation s'il faut se départir de ses actifs, la population, vous le savez, est attachée à juste titre à ce que la Ville de Genève les garde, souvent aussi ses biens immobiliers.

J'ai entendu tout à l'heure: «Essayé, pas pu», par rapport au plan financier des coopératives. Eh bien, il se trouve simplement qu'on n'a pas essayé. On n'a tout simplement pas essayé parce que le seul objectif était de voir si le plan financier avec l'achat de la parcelle tenait la route. S'il n'y avait pas eu d'achat de parcelle – lisez le rapport, c'est marqué! –, si la valeur de l'immeuble avait été fixée à 3,9 millions, la FVGLS entre autres aurait pu présenter un plan financier...

Le président. Excusez-moi, Monsieur Gomez, je vous interromps, car j'ai oublié d'annoncer que le bureau avait décidé de clore la liste des intervenants. Excusez-moi, poursuivez.

M. Alfonso Gomez. Oui, c'est bien. On n'a donc pas essayé sur cette question. Il y a un autre point qui m'inquiète et qui m'a inquiété. Cela a trait aux statuts de cette fondation. Vous savez, les fondations ne sont pas des choses ex nihilo qui ont une personnalité physique. Elles sont composées d'hommes et de femmes. Or, dans dix ans, dans vingt ans, on ne sait pas qui sera à la tête de ces fondations. C'est pourquoi nous avons demandé un certain nombre d'assurances. Nous avons reçu ces statuts.

Lisez bien, Madame Romano, leur article 5, puisque vous dites qu'on est assuré que cette fondation reste dans le cadre des services publics. Eh bien, cet article relatif à la modification du but de l'association stipule que les «fondateurs se réservent le droit de modifier le but de la fondation». Bien... Deux petits alinéas plus bas, il est indiqué que le «nouveau but doit cependant demeurer un but de service public ou d'utilité publique». Utilité publique, oui. Service public, c'est encore différent...

Qui est en charge des services publics? D'habitude, c'est la puissance publique. Dans le cas présent, ce ne sera pas le cas. Et qu'est-ce qui peut représenter le service public? Ce sont les télécommunications, par exemple. Elles peuvent être considérées comme du service public. Les transports peuvent également et sont d'ailleurs souvent aussi considérés comme tels. Qu'est-ce qui empêcherait par exemple la fondation, en accord avec ses statuts, de vendre cet immeuble dans quinze ou vingt ans à CFF Cargo? C'est une entreprise dont l'objectif est le service public. Il demeure donc quand même un certain nombre d'interrogations sur ce point.

Moi, je pars comme vous du principe, Madame Romano, que les gens qui ont créé cette fondation sont de bonne foi. Dans quinze ans, dans vingt ans, je n'en sais rien. Et vous non plus vous ne savez pas. Toujours est-il que les statuts tels qu'ils sont rédigés ne me donnent pas les assurances que l'on m'avait promises en commission. C'est pourquoi le groupe des Verts vous présente son projet d'amendement. Nous demandons un changement bien simple. Nous demandons de remplacer la vente par une mise en droit de superficie de la parcelle en question. Si cet amendement n'était pas accepté, nous ne voterions évidemment pas la proposition; en tout cas nous nous abstiendrions.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). J'ai quelques réponses à donner brièvement. Vous transmettrez d'abord à M. Spuhler, Monsieur le président, que je sais qu'il a d'innombrables compétences. Par contre, je ne suis pas sûre que vous ayez les compétences de déterminer si oui ou non cet immeuble est adapté pour des personnes avec un handicap psychique, Monsieur. Comme M. Pagan l'a dit, nous avons auditionné des gens compétents qui ont dit que c'était tout à fait adapté. Ma collègue m'a donné ce dépliant; j'avais oublié de vous le dire, il y a quand même

une logique qui explique pourquoi ils ont acheté ou veulent acheter cet immeuble. Il y a aussi, pour ce type de population, la résidence Cavour à la rue Cavour, la résidence du Train bleu à la rue Ferrier, la Maison de l'ancre et l'atelier Galiffe. Il y a quand même une cohérence là-dedans – c'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque s'adresse aux Verts. Il n'est plus là... (M.Gomez est retourné au perchoir. Rires.) Nous vous avons bien écouté, nous avons lu cet amendement avec beaucoup d'attention. Malheureusement pour vous, nous n'allons pas le voter. Le risque zéro n'existe pas, mais nous estimons que nous avons suffisamment d'assurances que ce projet en vaille la peine. Voilà, nous le refuserons.

Nous avons en outre mis un petit bémol en commission, en tout cas moi, car, en tant que féministe, je trouve que le conseil d'administration de cette fondation est très masculin. Il y a une femme, une femme compétente, et gentille par ailleurs, mais nous aurions aimé y voir plus de femmes. Nous vous invitons à voter ce projet.

Le président. Merci, Madame Romano. Je vous rappelle que le bureau avait décidé de clore la liste. Les derniers intervenants seront, dans l'ordre, MM. Spuhler, de Kalbermatten et Pagani. Monsieur Spuhler, vous avez la parole.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai également noté quelques petites remarques, et je rebondis tout de suite, pour finir ce débat, sur les propos de M^{me} Romano, qui me fait gentiment remarquer que je n'ai peut-être pas les compétences. Effectivement, je ne suis pas un spécialiste du handicap en tout genre. Par contre, je prétends quand même être un spécialiste de ce quartier, puisque j'y suis né, que j'y vis et que je connais le bruit et l'enfer que peuvent subir les personnes qui peuvent avoir des problèmes pour dormir. Or, je pense justement que des handicapés psychiques – on le disait tout à l'heure – ont besoin de repos. Tous les handicapés d'ailleurs, et même les gens normaux. Il faut quand même être constitué correctement pour pouvoir supporter le bruit infernal et incessant de ce quartier.

J'ai en outre précisé que l'immeuble n'était pas adapté pour débarquer ou embarquer des handicapés en chaise roulante parce qu'il n'y a aucun moyen de stationner et de s'installer correctement en toute sécurité. C'est la raison pour laquelle je disais qu'on n'a peut-être pas mené de réflexion quant à l'opportunité de prendre cet immeuble. Cela dit, je suis entièrement d'accord sur le fond. Effectivement, le handicapé doit être intégré dans tous les endroits et tous les quartiers de la ville. Vous avez cité la rue Cavour, Madame la conseillère municipale. Je vous rappelle que, lorsqu'on ouvre la fenêtre dans ce lieu-là, ça donne sur un parc. C'est quand même un peu différent qu'à la rue des Alpes. Sans oublier les prostituées, la drogue qu'il y a aux Pâquis.

Quant à M^{me} Pérez, qui nous demandait gentiment de remercier M. Pagani, j'espère que vous le ferez tous en cœur pour le fait de nous avoir fait perdre 1,4 million de francs qu'il s'était engagé à ne pas nous faire perdre. J'espère que vous aurez un encouragement à la fin de ce vote, puisque vous allez quand même le gagner, Monsieur Pagani, malgré votre grimace...

Je tiens également à remercier M. Pagan, qui a relevé l'efficacité et la passion des gens de l'EPI. Effectivement, on peut retirer de cette affaire la qualité du travail de ce groupement. C'est un gros travail, c'est difficile. Ce n'est pas évident de travailler avec des gens qui ont de multiples handicaps. Ils font un très gros effort, et ce ne sera effectivement pas évident de gérer cet immeuble, je vous le confirme, je vous le garantis. Même si la Maison de l'ancre qu'ils viennent d'acquérir est relativement proche – il y aura sûrement de grandes synergies – je pense que ce ne sera pas un travail très facile pour eux, dans ce lieu, aux Pâquis, avec la faune qui y règne en permanence. Je voulais quand même préciser ces quelques informations.

Quant à M. Gomez, qui disait que la population n'aime pas se séparer des biens qu'elle possède, Monsieur Gomez, je vous rappelle qu'il y a près de trente ans qu'il n'y a pas eu de vote pour proposer à la population de se séparer d'un bâtiment de la Ville de Genève. Le dernier était le Métropole, et il y a quand même une différence entre le bâtiment que représente le Métropole et la verrue des Pâquis, au 12, rue des Alpes.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je m'exprimerai uniquement sur l'amendement proposé par les Verts. Nous sommes très étonnés qu'on nous propose un tel amendement. A croire que les Verts veulent repousser ce projet encore et encore et préserver cette verrue. Je ne sais pas, peut-être que cela fait partie de leur programme que d'avoir des verrues aux Pâquis... C'est juste scandaleux de proposer ce type d'amendement, sauf à vouloir repousser les choses aux calendes grecques. Le Parti démocrate-chrétien refusera bien sûr cet amendement, car nous voulons avancer dans ce projet. J'espère que l'EPI pourra se satisfaire de ce lieu. J'espère surtout qu'on enlève cette verrue, contrairement aux Verts qui, eux, veulent les préserver. A croire que c'est un programme bien à eux...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Dans le poste que je sers, il y a des moments où on est heureux d'être à sa place, notamment quand on recueille comme l'année dernière l'assentiment du corps électoral, et il y a des moments où on doit se couvrir de cendres. Aujourd'hui, je dois me couvrir de cendres et vous dire que j'ai été un peu présomptueux dans cette affaire. Cela dit, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rappeler que cet immeuble était vide depuis dix ans,

que vous m'avez enjoint de le racheter et qu'il était très difficile de se faire une idée du prix, d'autant que je ne pouvais pas et que je ne peux toujours pas acheter dans une vente aux enchères au prix du marché, puisque c'est quasiment impossible que votre Conseil me vote secrètement une enveloppe. J'ai donc évalué le prix de ce bâtiment peut-être de manière présomptueuse et aujourd'hui j'en paie le prix politiquement. Voilà, ce sont parfois des choses qui arrivent.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, il y a quand même des consolations dans cette affaire. M. Genecand n'est pas là... Il a parlé du fait qu'on étatisait les pertes. Aujourd'hui, il y a 50 personnes en situation de handicap qui habitent dans un hôtel aux Pâquis près de la place de la Navigation. Cela coûte les yeux de la tête à l'Etat de Genève. Demain, dans deux ans et demi, ces personnes pourront accéder à des logements qui coûteront quasiment sept fois moins cher que ce que l'Hospice général paie aujourd'hui pour les loger. Sept fois moins cher! Il est évident, Mesdames et Messieurs, que l'Etat de Genève, la collectivité de manière générale, regagnera, au bout de dix ans, en tout cas dix fois plus que le million que j'ai fait perdre à la Ville de Genève. C'est un lot de consolation qui n'arrive, certes, pas dans nos caisses mais qui arrive tout de même dans celles de la collectivité.

Je tenais à le dire précisément parce qu'il a été relevé en commission des finances qu'on faisait une économie substantielle, dans la mesure où 150 personnes souffrant de handicap mental et psychique sont logées aujourd'hui dans des hôtels. C'est d'ailleurs bien ça le problème, et c'est ce qui a fait que les EPI se sont mis en route pour faire une transaction avec la Ville de Genève dans les conditions dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui. Je vous remercie donc de faire droit à cette demande. Je suis quand même très satisfait de me décharger de ce... de ces soucis.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Nous allons voter en deuxième débat l'amendement de M. Gomez, pour le groupe des Verts. En cas de refus de cet amendement, vous êtes d'accord, Monsieur Gomez, que le vote portant sur la suppression des articles 4 à 7 n'aurait plus de raison d'être? On est d'accord...

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Gomez est refusé par 65 non contre 9 oui (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (56 oui et 18 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Fondation immobilière privée pour l'insertion sociale (FIP);

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette vente;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement du crédit de 6 410 000 francs destiné à l'acquisition du capital-actions de la société I.I.G Group SA, propriétaire des parcelles N° 1293 et N° 1294 de Genève-Cité, sises rue des Alpes 12/rue de Berne 21 (PR-1049 votée le 19 novembre 2013, N° PFI 011.062.00), un crédit complémentaire de 362 111,28 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

- *Art.* 2. La dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
- *Art. 3.* Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à vendre le capital-actions de la société Alpes 12 SA, elle-même propriétaire des parcelles N° 1293 et N° 1294, de la commune de Genève-Cité, sises rue des Alpes 12/rue de Berne 21, d'une surface totale de 248 m², pour un prix global de 5 400 000 francs.
- *Art.* 4. Le produit de la vente mentionné à l'article 3 sera porté en diminution de l'actif du bilan, dans le patrimoine financier.
- *Art.* 5. Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à comptabiliser la perte sur la vente de 1 372 111,28 francs en charges dans le compte de fonctionnement 2017 (cellule 2001000 DCA; groupe de comptes 330 amortissements du patrimoine financier, moins-values sur des biens du patrimoine financier).
- *Art.* 6. Le Conseil administratif est chargé de signer tous les documents officiels et/ou actes authentiques relatifs à cette opération (cession d'actions).
- *Art.* 7. Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de transaction.

Projet de délibération: règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Avant de passer aux quatre objets liés concernant la RIE III, je vous propose de poursuivre avec le troisième débat sur le projet de délibération PRD-129.

6. Projet de délibération du 2 novembre 2016 de M^{me} et MM. Daniel Sormanni, Claude Jeanneret, Simon Brandt, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Anne Carron, Lionel Ricou et Jacques Pagan: «Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives» (PRD-129)¹.

Troisième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 38 oui contre 33 non.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 90, «Premier débat», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est modifié comme suit:

«Art. 90 Premier débat

- »¹ (nouvelle teneur) Le premier débat porte sur les conclusions de la proposition telle qu'amendée en commission, y compris le projet de budget.
- »² (nouveau) Les propositions amendées, accompagnées du projet initial, sont soumises au Conseil municipal, qui peut les amender.
 - »³ (anciennement 2) Inchangé.
 - »⁴ (anciennement 3) Inchangé.»

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

¹ Développé, 4260.

7.a) Résolution du 22 novembre 2016 de M^{me} et MM. Simon Brandt, Lionel Ricou, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Patricia Richard: «Soutien à la réforme RIE III» (R-201)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- l'importance de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) pour préserver la vitalité économique de notre cité;
- la nécessité de maintenir les entreprises multinationales, pourvoyeuses d'impôts et d'emplois;
- l'importance de cette réforme pour la Ville de Genève en termes de perspectives futures.

le Conseil municipal:

- déclare soutenir la réforme RIE III telle que proposée par le Conseil d'Etat;
- encourage le Conseil administratif à poursuivre son attitude constructive sur ce dossier;
- accepte la possibilité de voter des budgets déficitaires, dont les modalités seront précisées ultérieurement, tant que le frein au déficit sera suspendu.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution R-201 est acceptée par 38 oui contre 34 non.

7.b) Projet de délibération du 14 mars 2016 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Gazi Sahin et Brigitte Studer: «Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III): informer et consulter le Conseil municipal» (PRD-118)².

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

 les très lourdes conséquences que pourrait avoir la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) pour les capacités financières de la Ville de Genève;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3027.

²Motion d'ordonnancement, 3027.

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir)

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

 le fait que le résultat de RIE III dépendra largement du rapport de force que sauront mettre en place la population, les forces sociales et les communes face à la volonté de réduire les rentrées fiscales du Canton et des communes genevoises de plusieurs centaines de millions de francs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif informe le Conseil municipal des implications des différents scénarios de concrétisation de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) sur les finances de la Ville.

Art. 2. – Le Conseil administratif consulte le Conseil municipal avant d'entamer toute proposition ou négociation politique sur la mise au point du projet RIE III.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-118 est refusée par 39 non contre 34 oui.

7.c) Résolution du 23 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Gazi Sahin, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Gloria Castro: «La Ville de Genève doit prendre position contre la troisième réforme fédérale de la fiscalité des entreprises» (R-202)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant que:

 la troisième réforme fédérale de l'imposition des entreprises (RIE III) est un cadeau fiscal aux sociétés réalisant le plus de bénéfices, ainsi qu'une injustice pour les citoyenne-s et les petites entreprises appelées à supporter le manque à gagner dans les caisses de l'Etat, par le paiement d'un impôt supplémentaire;

¹Annoncée, 3436.

- cette révision entraînera d'inévitables coupes dans les services publics et une détérioration des prestations à la population;
- la Ville de Genève est l'une des grandes perdantes de cette réforme avec une perte d'environ 60 millions de francs, et les «mesures d'accompagnement», prévues par le Canton, ne parviendront pas à combler les énormes pertes fiscales;
- le 12 février 2017, la RIE III sera soumise au peuple grâce à un référendum mené par tous les partis de gauche et les syndicats;
- le Conseil administratif de la Ville de Genève est à majorité de gauche et doit assumer sa responsabilité d'éclaireuse dans le cadre de cette votation fédérale,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre officiellement position contre la RIE III qui sera soumise à votation le 12 février prochain et de le faire savoir par toutes les voies utiles.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution R-202 est refusée par 37 non contre 34 oui.

7.d) Projet de délibération du 17 janvier 2017 de MM. Daniel Sormanni, Simon Brandt, Jacques Pagan et Lionel Ricou: «Pour anticiper RIE III, assurons des finances saines à la Ville de Genève» (bis) (PRD-132)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le ralentissement de l'économie genevoise et les pertes de substances fiscales;
- les risques de pertes fiscales importantes liées à l'introduction de RIE III;
- la nécessité d'anticiper afin d'éviter d'importants déficits de fonctionnement;
- la volonté d'optimiser la gestion financière sur le moyen et le long terme;
- le désir de limiter l'augmentation permanente du budget de fonctionnement;
- la nouvelle possibilité du Service de surveillance des communes visant la création de réserves dans les capitaux propres,

¹Annoncé et motion d'ordonnancement, 4074.

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir) Projets de délibérations et résolutions:

troisième réforme de l'imposition des entreprises

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984; sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – II est créé, dans le budget de fonctionnement, une réserve comptable assimilée aux fonds propres.

Art. 2. – Le règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle de la commune de la Ville de Genève, annexé ci-après, est approuvé.

Règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la commune Ville de Genève

Art. 1 Création et but

- ¹ La commune de la Ville de Genève se dote d'une politique financière qui permet d'anticiper les variations conjoncturelles.
- ² Cette gestion financière s'effectue au travers d'une réserve comptable assimilée aux fonds propres dénommée réserve conjoncturelle. Elle a pour but:
 - a) la constitution de réserves en vue d'absorber les variations conjoncturelles;
 - b) l'amortissement des moins-values fiscales liées à RIE III;
 - c) stimuler les économies budgétaires.

Art. 2 Alimentation

L'attribution à la réserve n'est possible que si les principes suivants sont respectés:

- a) La délibération approuvant le budget ou les comptes prévoit l'attribution à la réserve.
- b) En cas d'exercice bénéficiaire, la réserve ne peut être alimentée qu'à hauteur de l'excédent de revenus qui ressort du compte de résultat.
- c) Le montant total de la réserve figurant au bilan est plafonné à hauteur de 50% du capital propre du dernier exercice clôturé.

Art. 3 Prélèvement

Le prélèvement sur la réserve est possible sous les conditions suivantes:

- a) La délibération approuvant le budget ou les comptes prévoit son utilisation.
- En cas d'exercice déficitaire, la réserve peut être utilisée jusqu'à concurrence des pertes réalisées.

Art. 4 Comptabilité, approbation des comptes et du budget

- ¹ La création ou la dissolution de la réserve ainsi que les alimentations et les prélèvements sur la réserve n'ont pas d'impact sur le compte de fonctionnement. Ces écritures comptables s'effectuent lors de la clôture des comptes annuels, au niveau du compte de la fortune nette (nature 290) uniquement.
- ² Le résultat ressortant du compte de fonctionnement (ou du budget de fonctionnement) n'est jamais impacté par les mouvements sur la réserve. C'est ce résultat qui est voté par le Conseil municipal et publié par la commune.
- ³ Les mouvements sur la fortune nette (incluant la réserve) font l'objet d'un vote lors de la clôture des comptes par l'ajout d'un point spécifique à cet effet dans la délibération approuvant les comptes.
- ⁴ Conformément à l'art. 98 LAC (B 6 05), la commune peut présenter un budget de fonctionnement comportant un excédent de charges, sous les conditions prévues à cet article ainsi qu'aux articles 52 et 53 RAC (B 6 05.01). Cet excédent de charges est déterminé sans tenir compte des mouvements prévus sur la réserve.

Art. 5 Dissolution

Si cette réserve n'est pas utilisée avant le 31 décembre 2025, elle sera dissoute et versée dans la fortune de la commune.

Art. 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement, adopté par le Conseil municipal en date du..., entre en vigueur le même jour.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-132 est acceptée par 38 oui contre 34 non.

Préconsultation sur la résolution R-201 et le projet de délibération PRD-132

Le président. Madame Pérez, vous avez la parole.

M^{me} **Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président, je prendrai la parole plus tard.

Le président. Je donne la parole à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). C'est un débat important. C'est dommage qu'une des autres propositions n'ait pas été acceptée. Elle demandait simplement que le Conseil administratif, qui négocie de manière directe ou indirecte sur la mise en

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir)

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

place de cette réforme au niveau cantonal, qui a des implications pour la Ville de Genève, consulte le Conseil municipal avant de finaliser, de participer à ces négociations.

La réforme de l'imposition des entreprises, la troisième du nom, c'est clair, est un très grand enjeu pour le futur économique et social de la Suisse. Afin d'égaliser les taux d'imposition des entreprises qui, jusqu'à maintenant, profitaient en Suisse de rabais fiscaux exceptionnels, l'Europe, l'OCDE a demandé à la Suisse de cesser ces traitements spéciaux, ces privilèges fiscaux quasiment sans pareils dans le monde, par lesquels la Suisse demandait beaucoup moins d'impôts à de très grandes sociétés multinationales.

Au lieu de se conformer à cette exigence d'égalité entre entreprises suisses et entreprises multinationales, de manière neutre de façon que le taux soit égal pour tout le monde et que cette opération ne coûte pas des sommes considérables aux citoyens et aux collectivités publiques, la majorité de droite du Parlement fédéral a mis en place une réforme totalement inégale, qui est non seulement au détriment des contribuables comme vous et moi, au détriment de toute la population qui aura moins de prestations du fait de la diminution des recettes fiscales de l'Etat, des communes, des Cantons, mais également – on voit déjà pourquoi et comment – au détriment d'une partie importante du tissu économique, notamment les petites et moyennes entreprises (PME).

Ce ne sont pas ces entreprises-là qui bénéficieront de cette réforme. Dans le canton de Genève, 61% des entreprises ne paient pas d'impôts sur les bénéfices; elles n'auront donc pas les réductions de 24 à 13% qui sont annoncées ici à Genève. Seule une minorité de très grandes entreprises bénéficiera de ces réductions du taux d'imposition. Celles qui bénéficieront encore plus de cette réforme sont celles qui, avec les différents arrangements qui seront possibles désormais pour l'optimisation fiscale, feront même déduire jusqu'à une fois et demie ce qu'elles mettent dans la recherche et le développement, ainsi que tous les bénéfices provenant des brevets. Tout cela fait que ces grandes entreprises, qui pourront déduire des sommes beaucoup plus importantes que maintenant au bilan, bénéficieront énormément de cette réforme.

Ce sont des milliards au niveau suisse, ce sont des centaines de millions – c'est à débattre combien – au niveau du Canton, et ce sont encore des dizaines et des dizaines de millions qui manqueront dans les caisses de la Ville de Genève à la fin de cette opération, qui est vraiment une opération de délestage des pouvoirs, des collectivités publiques en faveur des actionnaires, en faveur des toutes grandes entreprises.

Cela me rappelle un peu le débat d'hier. Vous vous êtes préoccupés dans les rangs qui soutiennent cette réforme des entreprises du commerce, de l'économie qui vont mal à Genève. Pour ce faire, vous avez voulu contraindre une partie des

bénéficiaires d'une allocation sociale de la Ville de Genève à acheter en Suisse. Or, que se passe-t-il avec les millions, les centaines de millions que les grandes entreprises vont recevoir en cadeau, dont elles vont bénéficier grâce à cette réforme des entreprises? Croyez-vous qu'elles les dépenseront dans les commerces genevois, qu'elles les investiront dans des entreprises genevoises, qu'elles feront des investissements ici? Ces entreprises qui sont venues ici en ayant juste en tête la rentabilité maximale de leur bilan et de leur fonctionnement, c'est-à-dire la maximisation de leur profit, n'hésiteront même pas une demi-seconde pour investir ailleurs et non sur place ces cadeaux qu'on va leur faire si cette réforme passe. Ce ne sont pas ces entreprises-là qui ont un minimum d'attachement ici à Genève; ce ne sont pas ces entreprises-là qui ont un quelconque intérêt au développement économique et social de Genève, ou de la Suisse pour ce qui est des autres cantons.

C'est donc un débat important parce qu'il faut bien se rendre compte – et je l'ai déjà demandé hier – que c'est vraiment le rôle du Conseil administratif, beaucoup plus qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant, de montrer quelles seront les conséquences pour la Ville de Genève si, au bas mot, 60 millions de francs manquent dans les caisses de la Ville de Genève parce que cette réforme passe. C'est au Conseil administratif de montrer quelles prestations devront être coupées dans la culture, dans le social, tout ce contre quoi les citoyennes et citoyens de cette ville se sont mobilisés il y a moins de sept mois en soutenant le référendum contre les coupes linéaires. Cette RIE III, comme les coupes que vous avez proposées l'année passée, est aussi une coupe linéaire pour les finances de la Ville de Genève. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à refuser de soutenir cette réforme.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a un point que je partage avec M. Schnebli – c'est sans doute le seul –, c'est effectivement un débat d'importance. C'est suffisamment un débat d'importance pour que nous prenions le temps d'en discuter ce soir, et que nous prenions le temps d'en discuter – du moins nous le souhaitons – à l'image de ce qui a caractérisé le débat sur la régularisation des trois postes d'EdS que nous avons eu tout à l'heure, c'est-à-dire tout d'abord le maintien des emplois. Il y a quelques heures, ce Conseil municipal a voté à l'unanimité la régularisation de trois postes d'EdS au MAH en expliquant qu'il fallait sauver les emplois de ces trois personnes.

Quel est le lien avec la RIE III, me direz-vous? Eh bien, dans le cas de la RIE III on ne parle pas de trois emplois, pas de 30, ni de 300 ni de 3000, ni même de 30 000; on parle de bien davantage. Or, il est malheureux de constater – et cela s'aggravera sans doute encore tout à l'heure – que ceux qui nous ont en fait des tonnes tout à l'heure pour défendre trois emplois nous expliquent que défendre plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans le cadre d'une telle réforme n'est

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir)

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

pas si important. Parce que l'idéologie vous empêche, Mesdames et Messieurs, de vous dire qu'on va traiter des employés de la même manière – qu'ils soient fonctionnaires, qu'ils soient dans le privé et donc dans des multinationales.

On le constate malheureusement dans cette campagne-ci comme on l'a constaté à l'époque, certains pensent encore que certains types d'emplois valent mieux que d'autres, que les cols bleus valent mieux que les cols blancs, que les fonctionnaires valent mieux que les employés du privé. Non, nous nous y refusons. Tout emploi doit être défendu dans la mesure où il apporte des rentrées fiscales, tout emploi doit être défendu dans la mesure où il apporte une dignité aux gens, car c'est par l'emploi qu'on se construit.

Dans le cadre du débat de ce soir, nous vous proposons ainsi d'annuler et de remplacer comme suit, afin de limiter le débat à la RIE III fédérale, les trois invites de la résolution R-201 que nous avons déposée:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal déclare soutenir la réforme fédérale RIE III.»

Il n'est en effet pas nécessaire de débattre maintenant de la RIE III cantonale dans la mesure où, si la RIE III fédérale n'est pas acceptée dans trois semaines, le débat sur la RIE III cantonale tombera de lui-même. Nous voulons d'autant moins amener ce débat ce soir que nous serions navrés d'ennuyer le Parti socialiste qui n'arrive pas à prendre position sur la RIE III cantonale. Contrairement au Parti socialiste, le Parti libéral-radical défend cette réforme depuis le début. Nous n'avons pas besoin de repousser nos décisions *ad aeternam*, car nous disons clairement que cette réforme était d'importance pour notre pays.

Que vient faire ce débat sur la réforme fédérale dans ce Conseil municipal, me direz-vous? Eh bien, simplement parce que le Conseil administratif a pris position de manière unilatérale, alors qu'on aurait pu espérer de sa part – mais vous me direz que c'est bien naïf... – qu'il soumette par exemple une résolution au Conseil municipal pour lui demander de prendre position, dans la mesure où c'est une réforme d'importance pour les communes. Mais non! Le Conseil administratif a tellement peur et sait par avance que nous ne le suivrons pas dans ce dossier et dans sa logique de destruction des emplois et de l'économie, pour de simples postures idéologiques, qu'il a pris une décision unilatérale et raconte dans la presse que la Ville de Genève est contre la réforme fédérale RIE III. Non! Ce soir nous montrerons que la Ville de Genève, du moins une majorité de ce Conseil municipal, soutient la réforme fédérale RIE III qui est nécessaire pour la vitalité de notre économie et qui permettra dans quelques semaines, dans quelques mois de débattre de la réforme cantonale en cas d'acceptation.

Voter non à la réforme fédérale RIE III, c'est mettre en danger des dizaines de milliers d'emplois et, à moyen terme, des centaines de millions de rentrées fiscales. C'est favoriser le départ de multinationales, de quantité d'entreprises à l'étranger. Ce qu'il y a surtout de plus illogique dans ce débat, c'est que la réforme RIE III vise à imposer un taux unique à toutes les entreprises. Comment se fait-il, alors que les partis de gauche sont les chantres de l'égalité devant la loi, de l'égalité devant l'impôt, qu'ils s'opposent à une telle réforme? Depuis quand? Eh bien manifestement depuis aujourd'hui. (*Brouhaha*.) Manifestement depuis aujourd'hui, et cela simplement pour des raisons idéologiques. (*Remarque*.)

Le président. S'il vous plaît...

M. Simon Brandt. Je ne doute pas que vous m'expliquerez. Et vous expliquerez à la population pourquoi il était important il y a deux heures de défendre trois EdS et de les régulariser mais pas plusieurs dizaines de milliers d'emplois. C'est une logique qui m'échappe; elle vous appartient, et les gens jugeront.

Tout cela pour vous dire que cette réforme est d'importance pour la Ville de Genève, pour le Canton de Genève, pour tous les cantons, du Valais à Zurich, de Bâle à Saint-Gall en passant par le Canton de Vaud qui, au passage, a déjà pris un peu d'avance sur nous en l'acceptant très largement, avec manifestement bien moins de débat politique que nous. Par conséquent, ne soyons pas les dindons de la farce. Montrons que nous voulons une Genève forte, une Genève qui gagne et une Genève avec une économie vivifiante. (Applaudissements.)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je me permets d'intervenir maintenant parce qu'il est déjà 22 h 21, que vous avez dit que c'était un débat d'importance et qu'il était urgent que vous vous en saisissiez. Alors je note quand même que vous vous en saisissez à moins de quarante-cinq minutes de la fin de vos deux sessions...

J'attaquerai pour ma part par un préambule. Si le débat ce soir au Conseil municipal consiste à savoir qui, du Parti libéral-radical ou du Parti socialiste, a raison de se positionner sur un enjeu cantonal, je pense que nous pouvons tous rentrer nous coucher, parce que ce n'est pas l'intérêt de la discussion sur une réforme fédérale.

Sur la forme, à ce stade, le Conseil administratif n'a pas pris position. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Parce que vous avez potentiellement au Conseil administratif un rapport de quatre contre un pour critiquer la réforme fédérale. Nous avons trouvé plus judicieux de laisser les deux sensibilités s'exprimer parce que

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir)

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

la sensibilité de M. Barazzone, par ailleurs conseiller national et maire, rejoint certainement celle de la majorité du Conseil municipal. Pour parler et avoir le spectre le plus démocratique possible, nous n'avons pas voulu faire un vote qui contraignait M. Barazzone et qui l'empêchait, parce que minorisé, de s'exprimer en sa qualité de conseiller administratif. Nous lui avons laissé la possibilité de le faire. Je pense que c'est juste dans le débat démocratique de s'exprimer. Il s'exprime à double titre: comme conseiller national et comme maire de la Ville de Genève pour cette année. Il soutient la réforme; pour ma part, je m'y oppose.

Je viendrai tout de suite après sur le fond en abordant bien évidemment la question de l'emploi, mais j'en viens aux raisons pour lesquelles je m'oppose à cette réforme, tout en ayant – et je ne souhaite pas faire le débat ce soir mais je le dis quand même – une position différente sur la proposition cantonale. Parce que vous vous rendrez compte, en l'analysant, Mesdames et Messieurs les spécialistes de la RIE III, que la proposition cantonale est quand même, sur certains points, fondamentalement différente de l'esprit qui a présidé à la réforme fédérale.

La réforme fédérale est lourde, tout d'abord en termes de pertes fiscales. Pour la Confédération, c'est 1,1 milliard de perdu. Pour les Cantons et les communes, la perte estimée se monte à 1,7 milliard. J'arrondis un peu, je suis d'accord, c'est un peu grossier, mais ce sont presque 3 milliards de recettes fiscales qui seraient perdues avec cette réforme. C'est une estimation optimiste. Pourquoi? Vous pouvez franchement aller consulter les textes, vous retrouvez tout ce que je dis. Si vous lisez les propositions du Conseil fédéral, ses estimations ont été faites sur un taux médian de fiscalité effective par les cantons à 16%. Or, aujourd'hui, quand vous regardez les taux effectifs annoncés par les Cantons, on est bien loin de 16%. On est donc bien loin des 3 milliards de recettes fiscales perdues.

Je peux tout à fait entendre les personnes qui soutiennent la réforme lorsqu'elles disent que cette réforme est essentielle, indépendamment des pertes. Mais on doit dans le débat politique à la fois montrer de la sérénité et de l'objectivité, pas uniquement de la mauvaise foi. Oui, les documents du Conseil fédéral sont faits sur un taux médian à 16%. Ils sont faits sur un taux médian avec des propositions qui ont alourdi la barque, notamment la *patent box*, notamment la déduction des intérêts notionnels (NID).

On ne sait pas aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, comment le Conseil fédéral appliquera ces deux outils. Pourquoi est-ce qu'on ne le sait pas? Parce qu'on sait que dans le paquet qui a été voté par les Chambres, si la réforme passe au niveau du peuple, ces deux outils fiscaux seront régis par des ordonnances. Or, aujourd'hui, on est incapables ici à Genève, au Tessin ou à Berne, de dire combien cela coûtera parce qu'on ne sait pas, à part pour le Canton de Bâle qui a une typologie économique différente – et j'imagine que ma collègue socialiste

Eva Herzog a des données plus fiables –, quelles seront les entreprises, notamment dans le canton de Genève, qui demanderont à accéder à ces dispositifs. Pas à la NID, puisque, de nouveau, le Conseil d'Etat ne le souhaite pas, et c'est heureux pour Genève. Toujours est-il qu'on ne sait pas, au niveau suisse, quelles entreprises – on ne connaît pas leur poids économique – souhaiteront entrer dans la NID.

On sait que, dans le Canton de Zurich, ce sont vraisemblablement les milieux bancaires. On sait que, pour la *patent box*, dans le Canton de Bâle, ce sont les milieux de la pharmacologie. Mais combien cela pèsera concrètement, on ne le sait pas. Les administrations fédérales l'ont dit aussi durant les débats aux Chambres, nous n'avons que des estimations. Ce sont des estimations sur un taux médian à 16%. Or, on est très loin du taux médian à 16% et, pour deux outils en tout cas, on ne sait pas combien la réforme coûtera.

Je vous rappelle que la RIE II aurait dû coûter quelques millions de francs et qu'au final elle en a coûté 7 milliards. Il y a eu la polémique consistant à dire que le Conseil fédéral savait pertinemment que ça coûterait plus cher; il n'en a pas informé les citoyens. Je vous rappelle aussi que le Tribunal fédéral a statué sur le fait qu'il y avait eu une mésinformation des citoyens et des citoyennes et que, à 7 milliards, on n'aurait peut-être pas validé cette réforme-là.

Toujours est-il qu'il est très difficile à Genève ou pour une réforme fédérale – et je suis tout à fait objective – de dire quel sera le poids de la réforme. Pourquoi est-ce difficile? Parce que vous ne connaissez la pertinence d'un outil fiscal qu'une fois que vous l'avez appliqué. Vous pouvez l'estimer en amont, mais vous n'en connaissez la pertinence et le poids qu'en aval. Donc, quand on dit que le paquet est lourd, qu'il est déséquilibré pour les communes, c'est parce qu'il est déséquilibré pour les communes et les villes.

Dans le canton de Genève, le Conseil d'Etat a écouté les communes, et notamment la Ville de Genève lorsqu'elle a demandé des rétrocessions. C'est aussi une grande divergence entre ce qu'on propose à Genève et ce qu'on propose au niveau fédéral. Je vous rappelle que les villes sont les moteurs économiques de la Suisse et que 80% de la population habite dans les villes. Or, au niveau fédéral, les villes n'ont pas été entendues dans ce débat. Je rends hommage au conseiller national fribourgeois, M. de Buman, qui a essayé en Commission de l'économie et des redevances de faire passer une proposition qui visait à ce que la rétrocession de l'impôt fédéral direct (IFD) de la Confédération aux Cantons aille également aux communes. Cette proposition n'a pas été acceptée. Dans le cas genevois, le Conseil d'Etat a été d'accord de rétrocéder une partie de l'IFD. Dans beaucoup de villes toutefois, le gouvernement cantonal n'a pas souhaité parler avec les communes, qui ne verront aucune rétrocession. Donc oui, pour certaines communes, cette réforme coûtera très cher et mettra en danger des prestations.

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir)

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

Dernier point qui me semble essentiel, cette réforme fiscale incite à une dynamique, c'est la concurrence intercantonale. La dynamique de la concurrence intercantonale, Mesdames et Messieurs, on peut estimer qu'elle est excellente car, à force de bomber le torse et de se montrer les plus attrayants, le jeu consiste à faire venir des entreprises chez nous et pas chez les autres, et c'est tant mieux pour nous et tant pis pour les autres. Mais la réalité est quand même un peu plus compliquée que ça, et on la connaît dans le canton de Genève!

Dans le canton de Genève, on a fait venir beaucoup d'entreprises, on a créé des emplois, c'est très bien. On a des recettes fiscales abondantes; elles pourraient l'être un peu plus, mais elles sont au rendez-vous par rapport à d'autres cantons, notamment romands. Tant mieux pour nous. Mais allez discuter avec les responsables des finances des cantons du Jura, de Neuchâtel, qui ne sont pas forcément tous de mon obédience politique.

La concurrence intercantonale, quand elle est poussée à ses limites, n'incarne pas la devise de la Suisse; ce n'est pas *Un pour tous, tous pour un*. La réalité de la concurrence intercantonale, en définitive, c'est qu'on se bat entre ministres des finances, entre ministres de l'économie pour avoir les entreprises et les recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales sur son territoire, qu'on le fait au détriment des autres et qu'on déséquilibre encore plus la création de richesse.

Dernier point, cette réforme fiscale aurait aussi dû être couplée dans le débat aux Chambres avec une réforme très importante pour le canton de Genève, la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), donc la répartition des tâches, compétences et des flux financiers entre cantons. Or, aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, et je ne fais que répéter les propos du président du Conseil d'Etat François Longchamp, vous n'avez plus que cinq cantons, dont le canton de Genève, qui paient la redistribution des richesses pour les vingt-six. Le canton de Vaud est sorti de la RPT à la fin de l'année passée. Cela veut donc dire concrètement qu'une réforme fiscale qui incite à la concurrence intercantonale et à moins de solidarité entre les cantons alors que nos espaces de vie ne sont pas à voir uniquement à l'aune de notre canton mais typiquement, en ce qui nous concerne, d'un bassin lémanique, crée encore plus de tensions. Car les Genevois, à un moment donné, pourraient aussi se rebeller face à un système confédéral dans lequel on devra certainement en définitive adapter notre fiscalité, se battre encore plus fortement contre les autres cantons suisses pour garder nos entreprises ou en attirer, alors qu'on sera finalement les grands payeurs du système intercantonal par l'intermédiaire de la RPT. La loi fédérale sur la répartition des tâches et compétences a intelligemment été découplée du débat sur la fiscalité dès le départ par M^{me} Widmer-Schlumpf – et j'aurais peut-être fait exactement la même chose – alors qu'elle est en définitive intimement liée au débat sur la fiscalité.

Telle est la position que moi je défends sur cette réforme, sans remettre en cause le fait qu'une entreprise, peu importe son statut, doive être fiscalisée de la même façon. Ce point-là est juste. Sauf que, dans la proposition de paquet ficelé de la RIE III, vous n'avez pas juste cette proposition-là, qui incite potentiellement les cantons à modifier leurs taux effectifs. D'autres propositions sont venues se rajouter, je pense notamment à la NID, qui a été combattue dès le départ par le Canton de Genève et qui ne convient pas à la majorité des cantons.

Cette réforme a été faite pour que certains poumons économiques, notamment Bâle, puissent continuer à garder leurs entreprises. Je ne suis pas en train de les critiquer, loin de moi l'idée de les critiquer. Mais concrètement, pour nous, elle aura quand même un double coût: le coût de la réforme si cette dernière passe le 12 février et, accessoirement, le coût d'être un des cinq derniers cantons du système helvétique à subventionner l'entier, alors que notre poids politique à Berne n'est pas le même que celui d'autres cantons, dont l'assise politique dépasse de loin leurs capacités financières à faire vivre le tout.

Pour toutes ces raisons, la position d'une majorité du Conseil administratif, que j'ai portée – elle n'a pas encore été fossilisée comme étant la position du Conseil administratif mais plutôt comme la position individuelle de ses membres –, c'est d'appeler à un refus de cette réforme. Cela obligerait concrètement les Chambres à se repositionner sur le paquet, potentiellement à enlever certains outils. Je vous rappelle que la suppression du droit de timbre figurait dans la proposition sur la RIE III lors des débats; elle a été écartée de la proposition sur laquelle on votera le 12 février. Donc, c'est faisable d'avoir un paquet plus léger. Ce paquet plus léger doit permettre aussi à la Suisse de faire face à des obligations de développement territorial, économique également, en termes d'infrastructures, puisque, à un moment donné, si vous voulez continuer à être compétitif, il est bien sûr intéressant, intelligent d'avoir une fiscalité attractive. Mais vous devez aussi continuer à être un pays qui a d'autres attraits, c'est-à-dire bien évidemment les infrastructures et le développement des agglomérations.

Toutes ces raisons me poussent ce soir à me lever et à vous dire qu'en tout cas, pour ma part, je soutiens le refus de cette proposition fédérale qui, par certains points, est très éloignée de la proposition cantonale. Cette dernière n'a pas encore abouti dans ses discussions et négociations. Elle est actuellement étudiée en Commission fiscale; elle n'est toutefois pas aussi lourde et aussi déséquilibrée que ce que les Chambres ont proposé au niveau suisse. (Applaudissements.)

Le président. Merci, Madame Salerno. Le bureau ou du moins ce qu'il en reste $-M^{\text{me}}$ Ecuyer et moi-même (rires) – a décidé de clore la liste des intervenants, puisque apparemment tous les partis ont d'ores et déjà en tout cas une ou deux prises de parole. Je donne la parole à M. Bertinat.

4345

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, pour tout vous avouer, je partage en bonne partie ce que vient de dire M^{me} Salerno. Mais le problème aujourd'hui, c'est qu'on est confronté – j'utilise ce terme à bon escient – à une votation à laquelle nous devrons répondre par oui ou non. Nous ne sommes pas en train de parler de la réforme cantonale, et c'est pour cela que j'insiste; nous sommes sur la réforme fédérale. Peut-être bien que le paysage politique se remodèlera différemment par rapport à celui qui nous réunit sur le projet fédéral. Toujours est-il qu'aujourd'hui c'est bel et bien d'un projet fédéral qui implique l'ensemble du pays que nous sommes en train de parler. Ce sont 24 000 multinationales, ce sont plus de 150 000 travailleurs. Ce sont des multinationales, inégalement réparties, certes, mais que l'on retrouve pratiquement dans tous les cantons. C'est un réel problème, un problème d'importance. Et il est bon aujourd'hui d'en parler à notre niveau, puisque le Canton sera impacté, et la commune aussi.

Je reste tout à fait dubitatif quant à la portée de cette résolution R-201. L'Union démocratique du centre la soutiendra néanmoins parce que nous soutenons la RIE III. C'est une réforme très compliquée à aborder déjà dans ses aspects techniques, mais aussi dans ses aspects politiques. J'ai d'ailleurs une pensée tout à fait émue à l'égard de nos concitoyens qui devront se prononcer, car la question est très délicate, les avis divergents et parce que le fond du problème, qui est un problème essentiellement financier, comme l'a dit M^{me} Salerno, comme le disent de nombreuses personnes de droite comme de gauche, est qu'on ne sait pas exactement quelle sera l'ampleur des dommages qu'elle créera en termes de rentrées fiscales.

On nous promet bien sûr une majoration à moyen, voire à long terme, c'està-dire une plus-value fiscale, du fait du dynamisme que l'on va donner. Mais la question de fond qui nous est posée aujourd'hui est de savoir si on va refuser ou non la RIE III. A sous-peser les intérêts, les calculs et la situation, on est tout de même amenés à se dire qu'on prendrait beaucoup plus de risques en refusant cette réforme qu'en l'acceptant. Pourquoi? Parce qu'on créerait une grande incertitude auprès de ces multinationales qui, il faut l'avouer, participent de manière plus qu'importante aux finances de l'Etat, qu'il soit fédéral ou cantonal, voire même communal.

Nous sommes donc confrontés à un réel problème. Quand Berne, j'entends par là la Confédération, vient nous dire qu'elle va subir une perte importante de plus de 1 milliard de francs, à titre personnel, je ne me fais pas beaucoup de soucis parce que la Confédération, le parlement national nous a montré qu'il était capable de prendre le taureau par les cornes et de baisser les charges, parce qu'il nous a montré une réelle envie de faire des économies. Vous me permettrez à ce titre de parler du Canton, car il ne nous a jamais montré jusqu'à présent, pour sa part, de volonté d'économiser quoi que ce soit. Il nous annonce hardiment qu'on

perdra peut-être 300 ou 400 millions de francs – on ne sait pas exactement. Il nous explique que le train de vie, le budget de l'Etat ne changera pas et que tout cela sera compensé par la dette, ce qui revient à dire que ce sera à nous de payer.

Il reste qu'aujourd'hui la question est vraiment fédérale. Il faut prendre ce recul. On nous en expliquera sans doute davantage après le 12 février, mais il faut prendre ce recul et aborder la problématique de la RIE III à son niveau fédéral. Or, si nous voulons rester concurrentiels, puisque la situation bouge, alors vous me permettrez d'évoquer deux pays qui peuvent en ce moment nous causer du souci à l'égard de cette concurrence fiscale auprès des multinationales.

Il y a d'abord les Etats-Unis. On ne sait pas exactement ce que le nouveau président Donald Trump fera. Visiblement, il suivra une politique consistant à faire revenir les multinationales. On a affaire à un type qui sait ce qu'il dit quand il parle de finances. On sait déjà que des multinationales sont tentées parce qu'elles y trouveront évidemment leur compte. On ne sait pas exactement quelle sera la situation à cet égard de la Suisse en termes concurrentiels. Et il y a aussi l'Angleterre. Le Brexit redistribue les cartes, libère l'Angleterre qui annonce déjà vouloir baisser ses taux d'imposition sur les multinationales.

On voit bien que la situation évolue, qu'elle bouge. Ce serait très délicat pour la Suisse aujourd'hui – au niveau du pays, au niveau national – de tirer le frein à main en disant qu'on ne sait pas où on va, même si, il faut bien l'avouer, on ne sait pas exactement où on va. On sait cependant que le chemin sera bien pire, bien plus obscur en cas de refus de la RIE III.

Vous me permettrez de conclure en revenant sur le mauvais procès qu'on fait au conseiller fédéral Ueli Maurer. Lorsqu'il dit que nous serons obligés d'entreprendre des programmes d'austérité si nous refusons cette réforme, c'est bien évidemment parce qu'il a des contacts avec de nombreuses multinationales qui attendent de savoir si elles viendront en Suisse ou pas. Il a récemment fait un voyage aux Etats-Unis, il a eu des contacts. De grosses multinationales lui ont dit être intéressées de venir en Suisse, selon ce qui serait décidé sur cette fameuse RIE III. Inversement, d'autres multinationales lui ont dit qu'elles risquaient bien de la quitter selon le taux d'imposition et les avantages qu'on leur présenterait.

La question est très délicate. Encore une fois je plains le corps électoral de ce pays. Comme la plupart des gens, je ne suis pas un spécialiste. J'en suis à sous-peser les intérêts en espérant ne pas me tromper, en croisant les doigts avant de voter. Il me semble quand même qu'il faut soutenir cette RIE III. C'est la démarche visée par cette résolution, puisqu'il s'agit aussi de donner un signal à notre niveau. On rediscutera de tout cela après le 12 février, c'est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre soutiendra cette résolution. (Le président marque une pause.)

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir) Projets de délibérations et résolutions:

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

Le président. Merci. Je donne la parole à M. Alfonso Gomez. Excusez-moi, je vérifiais juste un article du règlement, je ne vous ai pas oublié... Allez-y, Monsieur Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Mais prenez tout votre temps, Monsieur le président... pour la RIE III, ça vaut la peine. Je suis quand même assez content de ce débat, car je vois que la droite, qui a l'air un peu paniquée, reconnaît au moins que cette réforme pose problème. Et j'entends également que ce sont surtout les multinationales que cela préoccupe. J'en prends acte, c'est quelque chose que nous disons depuis le début de la campagne. Cette réforme n'est pas du tout faite pour les PME qui, dans 60% des cas, ne font pas de bénéfice. Par contre, les grandes entreprises, elles, en font. Et elles seront largement bénéficiaires.

Une récente étude a démontré que 75% de ce bénéfice était non pas réinvesti dans les outils de production mais distribué aux actionnaires, surtout grâce à la RIE II. Donc, après la RIE II, nous voilà avec le deuxième colis piégé, si vous me permettez l'expression: RIE III. C'est un colis piégé que, je l'espère, les électrices et les électeurs, pour les différentes raisons qui ont été mentionnées ce soir, renverront à l'expéditeur le 12 février.

Si cette réforme-ci a effectivement un tout petit avantage, puisqu'elle ne fait pas de différence dans les taux d'imposition, la mettre à des taux tels que l'envisage le Conseil fédéral fait qu'elle va créer d'énormes problèmes, comme cela a été dit précédemment. Elle va surtout relancer ce pari stupide – totalement stupide, si vous me permettez – de la sous-enchère fiscale.

Alors on vient d'abord nous dire que cette réforme va sauver des milliers d'emplois. Rien ne prouve, mais absolument rien, que cette réforme va défendre des milliers d'emplois. Et vous voulez deux exemples? Le Canton de Vaud a déjà annoncé qu'il baisserait ses taux. On pourrait s'attendre à ce qu'il y ait déjà aujourd'hui un transfert de beaucoup d'entreprises vers le canton de Vaud, tout du moins que ces entreprises ne quittent pas le lieu où elles sont implantées, puisque, si la réforme passe, le canton de Vaud sera bien sûr favorisé. Je vous rappelle d'ailleurs que Generali a délocalisé ses emplois du canton de Vaud à celui de Zurich. Pourquoi? Parce qu'elle anticipe que Zurich aura des taux et des rabais fiscaux, surtout sur le capital, beaucoup plus importants que sur le canton de Vaud, dont les taux sont déjà relativement bas. Donc, quand vous nous dites que cette réforme va sauver des emplois, vous n'en avez aucune preuve, sauf à vouloir faire de l'exaltation ou lire dans une boule de cristal. Ce n'est pas l'objectif de ces grandes entreprises!

Deuxième exemple, ce printemps le groupe Zurich Assurance a vu plonger son bénéfice de 50%. C'est un résultat évidemment décevant. Ils ont fait du

bénéfice, mais celui-ci a été divisé par deux. C'est un résultat décevant parce que, dans ce type d'entreprise, on cherche des rendements de 12 à 14%. On aurait pu croire, n'est-ce pas, que cette société prendrait des dispositions en investissements, pour l'emploi. Que nenni! Elle a supprimé 750 emplois. Par contre, le dividende versé aux actionnaires n'a pas été modifié. On a versé le même montant. Et pourquoi? Parce que ce dividende n'est pas imposable, puisqu'il s'agit d'une redistribution faite à partir de réserves sur l'agio. Et cela vient de la RIE II. La RIE II et la RIE III font partie de la même stratégie consistant tout simplement à baisser les taux d'imposition des grandes entreprises, non pas au bénéfice de l'emploi, non pas à celui de notre pays mais tout simplement à celui des actionnaires.

Prenons un autre exemple, puisque, sinon, on est toujours dans l'incantation... Prenons Lucerne. Lucerne ne craint pas cette réforme, c'est le grand argentier de Lucerne qui le dit. Et pour cause! Lucerne a le taux le plus faible de Suisse. Leur taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises est à 12,5%. On peut encore baisser un peu, toujours est-il qu'ils ne craignent pas cette réforme. En plus, ils n'ont pas vraiment besoin de réduire leur taux parce qu'ils ont peu de sociétés à statut spécial. Ce que Lucerne ne dit pas en revanche, c'est que sa politique de sous-enchère fiscale, qui a débuté en 2012, n'a pas attiré d'entreprises, si ce n'est des sociétés boîtes aux lettres, ni créé aucun emploi. Par contre, cela a entraîné une baisse des revenus fiscaux tellement dramatique qu'au lieu d'encaisser les 16 millions de francs supplémentaires que l'Etat devait recevoir annuellement, ce dernier est dans les chiffres rouges depuis un certain nombre d'années, avec l'un des déficits budgétaires les plus importants. Et la même situation s'est produite à Schwytz, à Obwald et à Nidwald. Et après, dans le cadre de la péréquation cantonale, c'est Genève, comme l'a dit la magistrate, qui vient en aide à ces cantons qui font de la sous-enchère fiscale! Voilà la catastrophe annoncée. Là, vous l'avez! Et ce sont des exemples, ce n'est pas de la rhétorique, c'est ce qui existe.

On sait que les entreprises qui désirent s'installer durablement – encore une fois, Lucerne en est la preuve –, en tout cas les entreprises que nous cherchons à attirer, cherchent aussi des infrastructures de qualité, des gens au bénéfice d'une formation de qualité. En somme, elles cherchent toutes les conditions que Lucerne ne peut donner, puisque, au vu de sa dégradation économique, ce canton procède à ce que M. Bertinat vient de dire, à des coupes – on nous les promet déjà –, à des coupes telles que ces cantons-là, effectivement, n'ont plus les atouts pour attirer les grandes entreprises. Voilà comment du paradis fiscal on passe à l'enfer budgétaire. C'est cela que la RIE III comme la RIE II va attirer.

Le président. Vous en êtes à sept minutes, Monsieur Gomez. Merci de conclure...

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir)

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

M. Alfonso Gomez. Il ne vous restera plus, Monsieur le président, que les yeux pour pleurer.

Le président. Merci. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien, du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre qui demande la clôture des discussions et le vote immédiat. (*Remarques.*) Cela signifie qu'il y aura encore une intervention de trois minutes par groupe et pour le Conseil administratif. (*Remarque.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 40 oui contre 31 non.

M. François Bärtschi (MCG). On nous a dit tout à l'heure que c'était très compliqué. Non, en fait, c'est très simple, la RIE III. C'est un choix de société. Si on veut la prospérité, si on veut garder notre niveau de vie, nos prestations dans la santé, dans l'éducation, dans le social, dans la sécurité, on vote oui. Si on veut que les fonctionnaires soient bien payés, on vote oui. Si on veut qu'il y ait moins de chômeurs, on vote oui. Autrement, si on vote non, on entre dans la spirale de la pauvreté et, comme l'a très bien dit – ce que n'a malheureusement pas retenu le représentant de l'Union démocratique du centre – Ueli Maurer, ce sont des coupes que nous aurons si le non passe, des coupes précises. Les coupes n'auront pas lieu si on vote oui; elles auront lieu si on vote non, il ne faut pas se tromper. Soixante mille emplois sont mis en jeu dans cette histoire.

Alors, si je suis d'accord avec M^{me} Salerno quant à nos relations avec les cantons, je ne suis pas du tout d'accord avec les chiffres qu'elle a donnés. On sait en effet qu'il y aura des pertes au début, mais celles-ci seront compensées ensuite par le dynamisme que cette réforme engendrera. Si on ne prend pas ces mesures, on aura des pertes bien plus considérables. On n'a pas fait d'évaluation dans le cas où un tel scénario catastrophe surviendrait. Peut-être qu'on aurait dû le faire. Mais bon, c'est toujours très difficile de savoir. On sait qu'on va perdre au début, par contre ce serait perdant-perdant que de voter non.

On est en train de nous mentir. On vous ment, Genevois, on vous ment! On se trouve face à des hypocrites qui jouent des jeux tout à fait tordus, que ce soit à gauche ou à droite. Plein de gens veulent se la jouer finaud. Ils disent: «Regardez, nous sommes les plus malins.» Ce sont des gens qui baignent dans une irresponsabilité totale. Ce sont les mêmes personnes qui ont failli faire capoter le budget l'année dernière. C'est la misère pour les fonctionnaires, la misère pour la fonction publique, la misère pour les prestations, la misère pour Genève. C'est ce que certains veulent. Même les cours de musique que nous

avons défendus seront aussi menacés dans ce cas précis. Beaucoup de choses seront menacées. Et permettez-moi de vous dire que je regrette la façon dont le Parti socialiste a été traité dans la dernière négociation. C'est vrai que vous êtes assis un peu entre deux chaises, comme les Verts, Mesdames et Messieurs, ce que je comprends tout à fait. Il y a des difficultés politiques à dépasser. Mais soyons responsables et intelligents, car cela, c'est quelque chose qui manque.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Oui, ici il y a des tartuffes. Ce sont tous ceux qui disent se soucier de l'intérêt de la population, de l'intérêt de la classe moyenne, de l'intérêt des petites entreprises. Ce que va engendrer la RIE III, nous le savons tous, c'est 500 millions de pertes pour le Canton et 60 millions pour la Ville de Genève. (*Protestations.*) Et vous avez commencé, vous avez anticipé! Votre feuille de route, Messieurs-dames de la droite élargie, consiste à couper entre 50 et 60 millions d'ici à la fin de la législature! (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît...

M^{me} *Maria Pérez*. Je vous remercie, Monsieur le président. Comment pensez-vous que les entreprises resteront dans une ville où vous voulez assécher les prestations publiques, expliquez-le-moi? Les entreprises qui viennent de l'étranger viennent aussi parce que nous avons une stabilité, parce que nous avons des écoles, des transports publics efficients et parce que nous avons une offre culturelle et sociale, une ville qui irradie. Cette réforme sur l'imposition des entreprises, qui a effectivement fait perdre 7 milliards – c'était en 2008 –, va engendrer dans sa troisième version des pertes faramineuses, des pertes dans la qualité de vie des concitoyens de la ville de Genève, du canton et d'au-delà. Et vous le savez!

Le Conseil d'Etat le sait tellement bien aussi qu'il l'anticipe, parce qu'il faudra bien que quelqu'un comble le trou de 500 millions au Canton et celui de 60 millions pour la Ville de Genève! Qu'est-ce qu'il fait? M. Dal Busco propose d'emprunter. Cela signifie qu'on va faire des cadeaux aux grosses boîtes qui se font des millions, alors qu'un ouvrier qualifié qui gagne 5000 francs par mois paiera lui aussi 13,49% d'impôts, le même taux qu'une entreprise qui se fait des millions! Tout cela engendrera des pertes de prestations pour la Ville de Genève... (*Protestations de MM. Sormanni et Jeanneret.*)

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Sormanni, Monsieur Jeanneret...

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir)

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

M^{me} *Maria Pérez.* ... parce qu'il faudra combler ce manque dans les caisses et parce qu'on alourdira aussi le coût du travail. La Ville de Genève est l'un des plus gros employeurs du canton. Or, la Ville de Genève devra payer 0,22% sur la masse de salaires qu'elle paie à ses employés. Le travail va coûter plus cher.

Le président. Il faut conclure, Madame Pérez.

M^{me} *Maria Pérez*. Nous allons perdre en qualité de vie, en qualité de prestations. Et cela se fera sur le dos des petites entreprises qui, elles, font vivre la ville de Genève. C'est cela que vous voulez privilégier. Ceux que vous dites défendre, vous ne les défendez pas!

M. Pascal Holenweg (S). J'ai d'abord deux remerciements à adresser à la droite. Le premier concerne l'amendement qu'elle nous propose afin de modifier sa propre résolution R-201. Effectivement, elle proposait au départ que nous nous prononcions sur une réforme cantonale, alors que celle-ci n'a pas encore été déposée et qu'elle dépend d'un vote sur une réforme fédérale. Il était en effet plus intelligent de nous demander de nous prononcer sur la réforme fédérale, puisque c'est la clé de la réforme cantonale. Il était absurde de nous proposer de nous prononcer sur la réforme cantonale comme il était absurde de nous proposer de signer une convention dans laquelle nous nous engagions à défendre cette réforme.

Mon deuxième remerciement s'adresse à cette même droite et concerne son projet de délibération PRD-132, portant sur la création d'une réserve conjoncturelle. Je la remercie d'évoquer elle-même explicitement «les risques de pertes fiscales importantes» liées à l'introduction de la RIE III, sous-entendu la RIE III fédérale et la RIE III cantonale. Cela dit, il ne faut pas venir nous dire dans cette enceinte qu'il faut accepter la RIE III pour éviter les pertes fiscales, quand vous nous dites vous-mêmes que, si on la vote, on va subir des pertes fiscales importantes. En l'occurrence, c'est le texte de votre délibération qui est exact et sincère, il y a un risque «de pertes fiscales importantes» en cas d'acceptation de la RIE III. Je vous remercie de le reconnaître; je souhaiterais simplement que vous le reconnaissiez non seulement dans votre projet de délibération mais également dans votre discours.

Sur la RIE III fédérale, je m'en tiendrai à deux choses. On avait prédit avec la RIE II qu'il n'y aurait absolument pas de pertes, si ce n'est quelques dizaines de millions par-ci par-là, quelques pertes. Finalement les pertes sont quinze fois supérieures à ce que le Conseil fédéral avait annoncé. Le Tribunal fédéral l'a constaté. Il n'a pas annulé la votation pour autant; il a constaté non seulement que le Conseil fédéral s'était trompé, mais aussi qu'il avait ouvertement menti.

Et l'exercice se poursuit. On a encore un exercice de mensonge, auquel s'ajoute désormais un exercice de chantage, puisque le conseiller fédéral Ueli Maurer nous dit: «Si vous n'acceptez pas cette perte, je vous balance demain des propositions d'économies de plusieurs milliards, histoire de vous faire savoir que vous avez mal voté.» On a aussi l'Union suisse des arts et métiers (USAM) qui fait campagne en tripatouillant les déclarations des uns et des autres, en faisant dire à des socialistes et à des Verts le contraire de ce qu'ils disent et en faisant dire à des banderoles le contraire de ce qu'elles écrivent. On a enfin une étude commanditée par Economiesuisse qui nous annonce l'apocalypse si jamais on n'acceptait pas la RIE III. La Suisse disparaît dans un délai de deux ou trois ans, il n'y a plus d'entreprises, il n'y a plus de travailleurs...

Le président. Il vous reste trente secondes, Monsieur Holenweg.

M. Pascal Holenweg. Lorsque la Confédération perd des ressources, elle se décharge sur les cantons. Lorsque les cantons perdent des ressources, ils se déchargent sur les communes. Lorsque les communes perdent des ressources, elles ne peuvent plus se décharger que sur la population et sur le tissu associatif. Vous avez commencé hier à vous décharger sur la population en transformant des allocations en bons. Si la RIE III fédérale passe, ce sera 60 millions en moins pour la Ville de Genève. Il faudra bien aller faire des économies, comme vous nous le demandez vous-mêmes.

Le président. Merci, Monsieur Holenweg, de conclure vos trois minutes...

M. Pascal Holenweg. Ces économies, vous ne pouvez pas les faire faire par une autre institution; c'est donc la population qui devra les faire, et ce sont les associations qui devront en subir les conséquences. Il faut donc refuser la RIE III. (Applaudissements.)

Le président. Je donne la parole à M. Guex, hors-parti. Monsieur Guex, vous avez la parole.

M. Stéphane Guex (HP). Excusez-moi, Monsieur le président, les applaudissements ne m'ont pas permis d'entendre votre intervention... Je vous remercie. Je me joins aussi à mes camarades qui ont relevé les failles qui commencent

4353

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

à apparaître dans le camp de la droite, de la bouche du représentant de l'Union démocratique du centre. Il nous a avoué, en effet, les pertes fiscales à craindre de cette réforme. Alors je ne vous citerai pas des chiffres que je serais allé glaner dans la *Pravda* ou dans *Gauchebdo*; je suis cependant allé me renseigner un peu dans *Le Temps*, qui n'est pas le plus gauchiste des journaux, et dans *Bilan.* (*Remarque.*) Oui, *Le Temps* est très gauchiste et *Bilan* aussi... J'y ai relevé quelques chiffres, et notamment, vous l'avez sans doute vu aujourd'hui, sur l'exemple de cette multinationale installée à Zurich, qui n'est pas connu comme étant le canton le plus intéressant de Suisse sur le plan fiscal.

Lucerne est juste à côté. Cette multinationale – Google pour ne pas la nommer –, qui a commencé avec deux personnes il y a quelques années, en est aujourd'hui à 2000 emplois sur le territoire de Zurich. Elle aurait pu délocaliser à Lucerne. Cela veut donc bien dire que, malgré la fiscalité beaucoup plus importante à Zurich, la qualité de vie est peut-être privilégiée par cette entreprise. Et le directeur confirme que 3000 emplois seront bientôt envisagés là-bas, quel que soit le résultat de la RIE III. Cela veut donc dire que, quel que soient le taux d'imposition et la concurrence entre cantons, on peut, si on est attaché à un canton, à une qualité de vie dans un canton, y demeurer pour d'autres raisons que fiscales. Telles sont les conclusions de journaux qui ne sont pas connus comme étant de gauche, Messieurs-dames.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je suis devant vous aujourd'hui comme conseiller municipal mais surtout comme l'entrepreneur d'une modeste PME de 30 employés. Je suis édifié par le discours lénifiant de la magistrate Salerno, un discours technocratique. Je suis déçu par le discours des bancs de la gauche. Vous êtes totalement – permettez-moi l'expression – à côté de la plaque. (*Brouhaha*.)

Aujourd'hui, nous sommes en guerre économique. Vous avez la Grande-Bretagne qui promet une guerre fiscale. Vous avez la France. Les entreprises françaises ont seulement un taux d'imposition de 15%. Elles viennent sur le territoire suisse, ça je peux vous le dire, je peux en témoigner, car tous les jours je me bats contre des entreprises françaises ou allemandes. Aujourd'hui, on parle de survie, on parle de guerre économique. Nous sommes obligés de répondre à cette nouvelle fiscalité. Si vous voulez créer des chômeurs, continuez avec ce discours totalement déconnecté de la réalité!

Le but n'est pas de sauver le soldat «Ville de Genève». Si vous voulez réellement donner une chance à l'économie, il s'agit de sauver ceux qui créent les richesses. Et quels sont ceux qui créent les richesses? Ce sont les PME. Vous ne parlez que des multinationales! Mais les multinationales, figurez-vous que leur fiscalité va augmenter! Quant aux PME, celles qui font le tissu économique de la Suisse, celles qui font sa richesse, ce sont elles qui seront gagnantes et qui

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

investiront à nouveau dans l'économie suisse, qui créeront les emplois et qui permettront une pérennité de la prospérité suisse. (*Applaudissements*.)

Une voix. Il a raison!

M. Alain de Kalbermatten. Cessez donc vos discours lénifiants qui correspondent à une autre époque, qui ne correspondent à rien! Je vous encourage à travailler, à vous battre tous les matins pour aller chercher du travail et garantir des salaires tous les mois. Je vous demande de le faire, je vous demande de le faire maintenant pour voir la réalité. (Remarque.) Non, non, s'il vous plaît... (Exclamation.) Le discours de vérité peut gêner, mais c'est le discours de vérité, et vous devez vous y faire, Mesdames et Messieurs. Le but n'est pas de sauver la Ville mais de sauver l'économie, celle qui permettra de garantir les prestations sociales dans le futur. (Applaudissements soutenus.)

M^{me} **Uzma Khamis Vannini** (Ve). Ça va faire étrange, Monsieur le président, car moi aussi je suis une indépendante, moi aussi je paie des charges et des salaires. En revanche, contrairement au discours qui vous est tenu ici... (*Brouhaha*.) Monsieur le président, j'aimerais bien un peu de silence dans cette salle, surtout si j'ai trois minutes.

Le président. Vous avez tout à fait raison, Madame la conseillère municipale, mais rien ne m'échappe, ne vous en faites pas, y compris M. Deonna qui parle sous mon nez et que j'entends plus que vous malgré votre micro... Ne vous en faites pas, vous aurez vos trois minutes, Madame la conseillère municipale. Prenez votre temps, nous irons au bout de ces débats. Nous voterons les amendements, et j'annoncerai les objets qui auront été déposés pendant ces deux jours, vous connaissez tout cela par cœur... Allez à vos places, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs... S'il vous plaît, le Mouvement citoyens genevois, vous avez terminé? Poursuivez, Madame Khamis Vannini.

M^{me} *Uzma Khamis Vannini*. Je vous remercie, Monsieur le président. Vous avez évoqué l'USAM. Le directeur, M. Hans-Ulrich Bigler, est conseiller national libéral-radical; le président est un membre de l'Union démocratique du centre. Ce sont deux partis qui soutiennent cette réforme RIE III et qui mènent en bateau la plupart des indépendants et des PME. Je me suis d'ailleurs étonnée qu'un parti qui est tout le temps enclin à critiquer tout ce qui vient de l'étranger se prévale tout d'un coup de l'OCE, qui voudrait absolument d'une réforme.

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir) Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

M. Vincent Subilia (LR). L'OCDE!

Le président. Oui, Monsieur Subilia, c'est bientôt votre tour...

M^{me} *Uzma Khamis Vannini*. L'OCEE, peu importe...! Eh bien, figurez-vous que je me suis penchée sur cette question et que j'ai trouvé la réponse. Les aménagements qui ont été faits l'ont été non pas pour les PME, non pas pour des indépendants comme moi qui effectivement doivent sortir un salaire et qui auront 22% de charges supplémentaires pour compenser les cadeaux fiscaux que vous allez faire. Moi aussi j'ai des amis riches! Je les fais volontiers, mes cadeaux! Ça me fait même plaisir de faire des cadeaux à mes amis riches. Mais si je le prenais sur l'appareil dentaire de mes enfants, vous diriez: «Quel comportement irresponsable!» Si je le prenais sur l'EMS de ma grand-tante, vous diriez: «Quel comportement irresponsable!» Si je le prenais sur l'éducation de mes enfants, sur la formation continue, sur le Fonds chômage, vous vous diriez quel cadeau irresponsable je fais là! Et si je le prenais sur la santé de ma mère, vous diriez: «Quel cadeau irresponsable que d'aller les inviter chez Chevrier ou même pour une pizza, alors que je n'ai pas les moyens de payer pour l'essentiel!»

Parce que votre cible des profits, c'est la classe moyenne! Et je vous le donne en mille, c'était pareil lors de la dernière réforme fiscale... (Remarque de M. Sormanni.)

Le président. Monsieur Sormanni... Monsieur Jeanneret, ce n'est pas vous qui parlez, je suppose, ou j'entends des voix? Ce n'est pas vous!

M^{me} *Uzma Khamis Vannini*. De toute façon, l'insulte aujourd'hui est faite à la classe moyenne. Moi, je ne suis pas concernée, elle est faite à la classe moyenne, avec les inepties que vous racontez. Je vous lis juste un tout petit passage: «Lors de la votation référendaire…

Le président. Je crois que vous n'aurez pas le temps, là, Madame. J'ai été généreux sur les trois minutes...

M^{me} *Uzma Khamis Vannini*. Monsieur le président, j'ai été interrompue au moins trois fois. (*Exclamations*.)

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

Le président. Vous en êtes déjà à quatre minutes, je ne crois donc pas que vous ayez été coupée plus d'une minute. On perd du temps maintenant à discuter. Allez-y...

M^{me} *Uzma Khamis Vannini*. Je vous remercie, Monsieur le président. Je poursuis: «Lors de la votation référendaire du 24 février 2008, les électeurs, avec une participation de 38,62%, ont accepté par une courte majorité la deuxième réforme de l'imposition des entreprises…» (…) «Avant la votation, on s'attendait à une faible diminution des rentrées fiscales pour la Confédération. On sait, depuis début 2011, que les pertes sont bien plus importantes.» Le Tribunal fédéral poursuit en disant que «la deuxième réforme de l'imposition des entreprises était controversée durant la campagne référendaire. Les avis divergeaient sur l'importance des pertes de recettes fiscales.» Il ajoute qu'il n'avait toutefois pas été indiqué par les principales personnes concernées par ce domaine quelles seraient les conséquences réelles sur le budget fédéral. Je terminerai simplement en disant… (*Exclamations*.)

Le président. Non, vous terminez tout de suite, là, immédiatement!

M^{me} *Uzma Khamis Vannini*. Tout de suite, tout de suite... La folie, c'est de se comporter de la même manière et de s'attendre à un résultat différent. C'est une citation d'Einstein.

M. Vincent Subilia (LR). Il me revient la difficile tâche d'être le dernier intervenant d'un débat dont chacun a bien compris qu'il était émotionnel. Je m'efforcerai d'intervenir dans les conditions les plus sereines qui soient, encore que ce soit difficile parce que le discours qui nous a été servi ce soir par la gauche de l'hémicycle témoigne d'une seule chose, je le crains – et nous le ressentons très fortement ici: de la méconnaissance crasse de la réalité économique. Mon préopinant, Alain de Kalbermatten, entrepreneur de son état, l'a souligné.

Pour la petite pique, ce discours témoigne d'une méconnaissance tout aussi malvenue du cadre juridique qui prévaut à l'exercice auquel nous nous plions. Ma préopinante parlait «d'OCE»; c'est l'OCDE, s'il vous plaît... A partir du moment où on entre dans un débat fiscal, il faut être précis, nous le devons à nos entrepreneurs, et c'est bien ce qui fait que le discours de gauche n'est que très peu crédible.

C'est ce déni de réalité qui caractérise une gauche dogmatique qui anime malheureusement le carré long. Cette dernière s'érige trop souvent en censeur de

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir)

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

l'humanité, pointe un doigt facilement accusateur contre le capitalisme qu'elle qualifie de «sauvage». Elle témoigne en réalité, je le dis ici, d'un dédain inadmissible pour les travailleurs qu'elle prétend vouloir défendre au quotidien. Le discours qui nous a été servi ce soir, à l'instar de celui que l'on entend habituellement dans les bancs de la gauche, est truffé de contre-vérités. Il est un proverbe, chinois j'imagine – la Chine est à l'honneur, il faut s'en réjouir aujourd'hui –, qui dit: «Lorsque vous êtes à court d'arguments, hurlez!» C'est bien ce à quoi nous avons assisté ce soir, avec une gauche qui ne cesse de nous stigmatiser.

Il s'agit de rappeler certaines réalités. RIE III, c'est d'abord la réduction drastique – une division par deux – de l'imposition de nos PME.

M. Alfonso Gomez (Ve). Mais non!

Le président. Monsieur Gomez!

M. Vincent Subilia. ... trois lettres: PME, et une augmentation de l'ordre de 20% de l'imposition... (Brouhaha.) J'ai eu la courtoisie de vous écouter, je demanderai que vous puissiez également le faire, Monsieur. C'est aussi l'augmentation de l'ordre de 20% de l'imposition de nos multinationales.

Cela dit, il est probablement insensé d'imaginer ici à Genève, où sévit systématiquement la lutte des classes, que celles et ceux qui n'ont jamais généré la moindre richesse monétaire, dont on peut s'interroger sur le simple fait qu'ils n'aient jamais payé un seul centime d'impôts, conspuent systématiquement le capitalisme en imaginant encore une fois – c'est récurrent, stigmatisant et chronique – que les richesses poussent sur la plaine de Plainpalais.

Le président. Il vous reste trente secondes, Monsieur Subilia.

M. Vincent Subilia. Je m'adresserai donc à nos téléspectateurs. (Rires.) J'ai la faiblesse de croire qu'ils nous entendent et qu'ils ont le courage de nous écouter. Cette réforme majeure, je le répète ici, vise un seul objectif: maintenir nos emplois. C'est un sujet suffisamment sérieux pour que vous y accordiez de l'importance. S'opposer à la RIE III, cela a été dit, c'est jouer avec le feu.

Le président. Vos trois minutes sont écoulées, Monsieur Subilia.

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

M. Vincent Subilia. C'est prendre le risque de rayer de la carte des dizaines de milliers d'emplois. Vous ne le prendrez pas ce soir, le pragmatisme doit l'emporter. Pour notre emploi, votons oui et apportons ce signal important de la deuxième plus grande ville de Suisse. (Applaudissements et huées.)

Le président. Madame Salerno, vous avez trois minutes.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Rien de ce que j'ai entendu ce soir dans l'heure de débat que vous vous êtes accordée sur un sujet aussi fondamental ne me fera changer de position. Je note quand même qu'au Conseil municipal on est d'autant plus crédible qu'on hurle, d'autant plus crédible qu'on attaque l'adversaire, qu'on le hue ou qu'on caricature son propos. Je trouve que c'est triste pour la démocratie. Ce Conseil et toutes les enceintes parlementaires méritent mieux que l'exercice auquel on se livre chaque fois qu'on se réunit.

Moi j'ai envie de dire une chose, car vous avez été nombreux, à droite comme à gauche, à brandir des chiffres et à dire que cette réforme tuera la prestation publique, du moins l'affaiblira – ce que je pense pertinent vu le manque à gagner – ou, au contraire, qu'elle dopera la création d'emplois par le biais de la réduction d'impôts.

Ce que je souhaiterais pour ma part, même si cela demanderait, je pense, des moyens conséquents – et je m'adresse aux personnes qui cumulent à la fois la casquette de conseiller municipal et de député –, c'est que l'on puisse avoir au niveau du Canton un outil qui serait à mon avis fondamental, car figurezvous qu'on ne dispose pas de cet outil. Cela consiste à connaître statistiquement l'impôt qui est payé par l'entreprise, les emplois qui existent au sein de l'entreprise et le salaire médian qui y est pratiqué. Cela nous donnerait la possibilité de suivre et donc de documenter comment le tissu économique, le tissu fiscal et le pouvoir d'achat des travailleurs et des travailleuses évoluent.

Car aujourd'hui, dans le canton de Genève, certes vous avez des statistiques et des chiffres sur la fiscalité. Mais vous n'en avez pas, figurez-vous, sur le nombre d'emplois par entreprise lié à l'impôt qui est payé. Et c'est ce qui serait intéressant de connaître. Cela demanderait des moyens, et je pense qu'au niveau du parlement cantonal vous devez absolument dégager ces moyens-là. Aujourd'hui, nous avons tous notre petite boule de cristal. Nous pensons que ce sera soit la catastrophe, soit la panacée, selon son camp. Ce qui serait intéressant, c'est de pouvoir documenter. Il s'agit en définitive de pouvoir documenter dans deux, quatre, cinq, six, dix ans, même si on sait que toutes choses ne sont pas égales par ailleurs et que des événements extérieurs peuvent effectivement influencer

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir) Projets de délibérations et résolutions:

troisième réforme de l'imposition des entreprises

nos politiques fédérales ou cantonales – je vous rejoins, Monsieur Bärtschi –, si effectivement la baisse d'impôts aura créé plus d'emplois et quels types d'emplois elle aura créés.

Car je pense aussi que la crédibilité du discours politique repose sur des analyses quantitatives crédibles, chiffrées, sur des outils dont on doit se doter au XXI° siècle. De cette façon, ce jour-là, on ne sera pas juste dans le slogan, dans le «ils sont méchants, ils ont tort, ils racontent n'importe quoi, ils stigmatisent, ouh ouh ouh». On sera dans quelque chose de crédible. Peut-être, Monsieur de Kalbermatten, que mon discours sera infondé, mais vous aurez les chiffres pour me dire: «Madame Salerno, vous vous trompez.» Et si je me trompe, je pense alors que mon rôle, en démocratie, sera de vous donner raison parce que les chiffres vous donnent raison, Monsieur de Kalbermatten. Or, aujourd'hui, ces chiffres-là, nous ne les avons malheureusement pas et personne, en définitive, ne peut arbitrer entre mon discours et le vôtre. Je ne sais pas, vous ne savez pas si la réforme créera un seul emploi ni quelle sera la rémunération de cet emploi hypothétique.

Au-delà de la posture, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne soirée. (*Applaudissements*.)

Deuxième débat

Le président. Je mets maintenant aux voix les amendements, en commençant par le plus ancien, l'amendement général de M^{me} Pérez à la résolution R-201: «Soutien à la réforme RIE III». Il se présente comme suit:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre officiellement position contre la troisième réforme de l'imposition des entreprises qui sera soumise à votation le 12 février prochain et de le faire savoir par toutes voies utiles.»

 $\it Mis \ aux \ voix, \ l'amendement \ de \ M^{me}$ Pérez est refusé par 40 non contre 30 oui. (Remarque.)

Le président. Je précise à ceux qui posent la question que les amendements ont été distribués soit lors de la dernière séance, soit durant cette séance-ci. Toujours est-il que les cinq amendements l'ont été aux chefs de groupe. Vous avez reçu les plus anciens par courriel. Il y avait un deuxième amendement général d'Ensemble à gauche, qui était exactement le même; on va considérer qu'il est nul, on est d'accord à Ensemble à gauche?... Il y avait aussi le sous-amendement

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (soir)

Projets de délibérations et résolutions: troisième réforme de l'imposition des entreprises

de l'amendement que vous venez de refuser, présenté par M. Holenweg. Je pense qu'il n'y a pas de raison de le mettre aux voix non plus.

Mis aux voix, l'amendement de M. Brandt est accepté par 40 oui contre 31 non.

Le président. Du coup, l'amendement de M. Gomez qui demandait de supprimer une invite qui vient d'être supprimée par l'amendement de M. Brandt tombe, et celui de M. Bertinat qui demandait de corriger la troisième invite de la résolution n'a plus de raison d'être non plus.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée R-201 au Conseil administratif est accepté par 40 oui contre 30 non. (Applaudissements.)

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal déclare soutenir la réforme fédérale RIE III.

Le président. J'en viens au projet de délibération urgent que nous avions accepté hier et qui a reçu entre-temps le numéro PRD-132. (*Remarque de M*^{me} *Salerno*.) Si, les deux objets étaient liés, Madame Salerno, je regrette. (*Remarques*.) Les deux objets étaient liés, je suis désolé.

Des voix. Renvoi en commission!

Le président. Vous demandez le renvoi en commission? Vous avez la parole, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. J'avoue que je n'ai pas compris pourquoi ce point avait été lié. Mais il y avait un tel brouhaha que je n'ai rien entendu tout à l'heure... Cela n'a rien à voir avec la RIE III.

Le président. Nous l'avons lié pour le débat...

4360

M. Daniel Sormanni. Mais je ne comprends pas pourquoi il a été lié! (Brouhaha.)

Le président. Ecoutez, cela fait deux heures qu'on en parle... C'est bien! (*Brouhaha*.)

M. Daniel Sormanni. Nous n'avons jamais parlé de ça! Nous avons parlé de la résolution... (Remarque.) Laissez-moi parler...

Le président. Vous voulez en faire quoi? Le renvoyer en commission?

M. Daniel Sormanni. Je ne sais pas pourquoi le projet de délibération PRD-132, qui n'a aucun rapport, a été lié avec la résolution R-201. Toujours est-il que nous pouvons le renvoyer à la commission des finances, puisque l'entrée en matière a été acceptée.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération PRD-132 à la commission des finances est accepté par 39 oui contre 30 non.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les projets de délibération et motions suivants:

- PRD-133, de M. Stéphane Guex: «Pour des groupes politiques structurés»;
- PRD-134, de M. Pascal Holenweg: «Réduction du temps de travail du personnel municipal»;
- PRD-135, de M. Pascal Holenweg, M^{mes} Jannick Frigenti Empana et Albane Schlechten: «Des jetons aux bons: charité bien ordonnée commence par soimême»;
- M-1268, de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Simon Gaberell, Jean-Luc von Arx, Pierre Gauthier, Pascal Spuhler, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Morten Gisselbaek, Pierre Scherb et Stéphane Guex: «Pour une place des Eaux-Vives en sécurité et correctement aménagée»;
- M-1269, de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Laurence Corpataux, Sandrine Burger, Uzma Khamis Vannini, Jean Rossiaud, Simon Gaberell et Joris Vaucher: «Rendons la rue aux enfants»:

- M-1270, de M. Pascal Holenweg: «Fleuron genevois, la Genferei doit traverser les siècles!»;
- M-1271, de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Marie-Pierre Theubet, Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg et Alia Chaker Mangeat: «Revue Genava: éviter la perte d'un outil scientifique et culturel précieux».

9. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

- IE-30, de M. Stéphane Guex: «Laïcité constitutionnelle encore bafouée»;
- IE-31, de M. Tobias Schnebli: «Disparition annoncée de la revue Genava: que fait le Conseil administratif?»

10. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-461, de M. Didier Lyon: «Agressions contre des APM, des précisions?»

Le président. Je vous souhaite une bonne fin de soirée, vous remercie pour vos travaux et vous donne rendez-vous au mois de février.

Séance levée à 23 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4282
2. Communications du Conseil administratif	4282
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4282
4. Proposition du Conseil administratif du 11 janvier 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 255 090 francs destiné à la création de trois postes d'agent-e de surveillance au Musée d'art et d'histoire en vue de la sortie définitive du dispositif des emplois de solidarité en Ville de Genève (PR-1215)	4282
 5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2016 en vue: du bouclement du crédit de 6 410 000 francs destiné à l'acquisition du capital-actions de la société I.I.G Group SA, propriétaire des parcelles N° 1293 et 1294 de Genève-Cité, sises rue des Alpes 12/rue de Berne 21, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 362 111,28 francs; de la vente des actions de la société Alpes 12 SA et sa créance chirographaire à la Fondation immobilière privée pour l'insertion sociale (FIP) pour un montant total de 5 400 000 francs (frais de procédure et d'acquisition à charge du futur repreneur), des parcelles N° 1293 et N° 1294, de la commune de Genève-Cité, sises rue des Alpes 12/rue de Berne 21, d'une surface totale de 248 m²; 	
 de l'acceptation de la moins-value comptable de 1 372 111,28 francs liée à la vente de la société Alpes 12 SA (anciennement I.I.G Group) (PR-1206 A). 	4296
6. Projet de délibération du 2 novembre 2016 de M ^{me} et MM. Daniel Sormanni, Claude Jeanneret, Simon Brandt, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Anne Carron, Lionel Ricou et Jacques Pagan: «Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives» (PRD-129). Troisième débat	4331
7.a) Résolution du 22 novembre 2016 de M ^{me} et MM. Simon Brandt, Lionel Ricou, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Patricia Richard: «Soutien à la réforme RIE III» (R-201)	4332

7.b) Projet de délibération du 14 mars 2016 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Gazi Sahin et Brigitte Studer: «Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III): informer et consulter le Conseil municipal»	
(PRD-118)	4332
7.c) Résolution du 23 novembre 2016 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Gazi Sahin, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Gloria Castro: «La Ville de Genève doit prendre position contre la troisième réforme fédérale de la fiscalité des entreprises» (R-202)	4333
7.d) Projet de délibération du 17 janvier 2017 de MM. Daniel Sormanni, Simon Brandt, Jacques Pagan et Lionel Ricou: «Pour anticiper RIE III, assurons des finances saines à la Ville de Genève» (bis) (PRD-132)	4334
8. Propositions des conseillers municipaux	4361
9. Interpellations	4362
10. Questions écrites	4362

Le mémorialiste: *Ramzi Touma*